

# Contrat de rivière du Garon

## 2013 - 2018



# Dossier définitif

## Rapport de synthèse



Direction régionale de l'environnement  
RHÔNE-ALPES



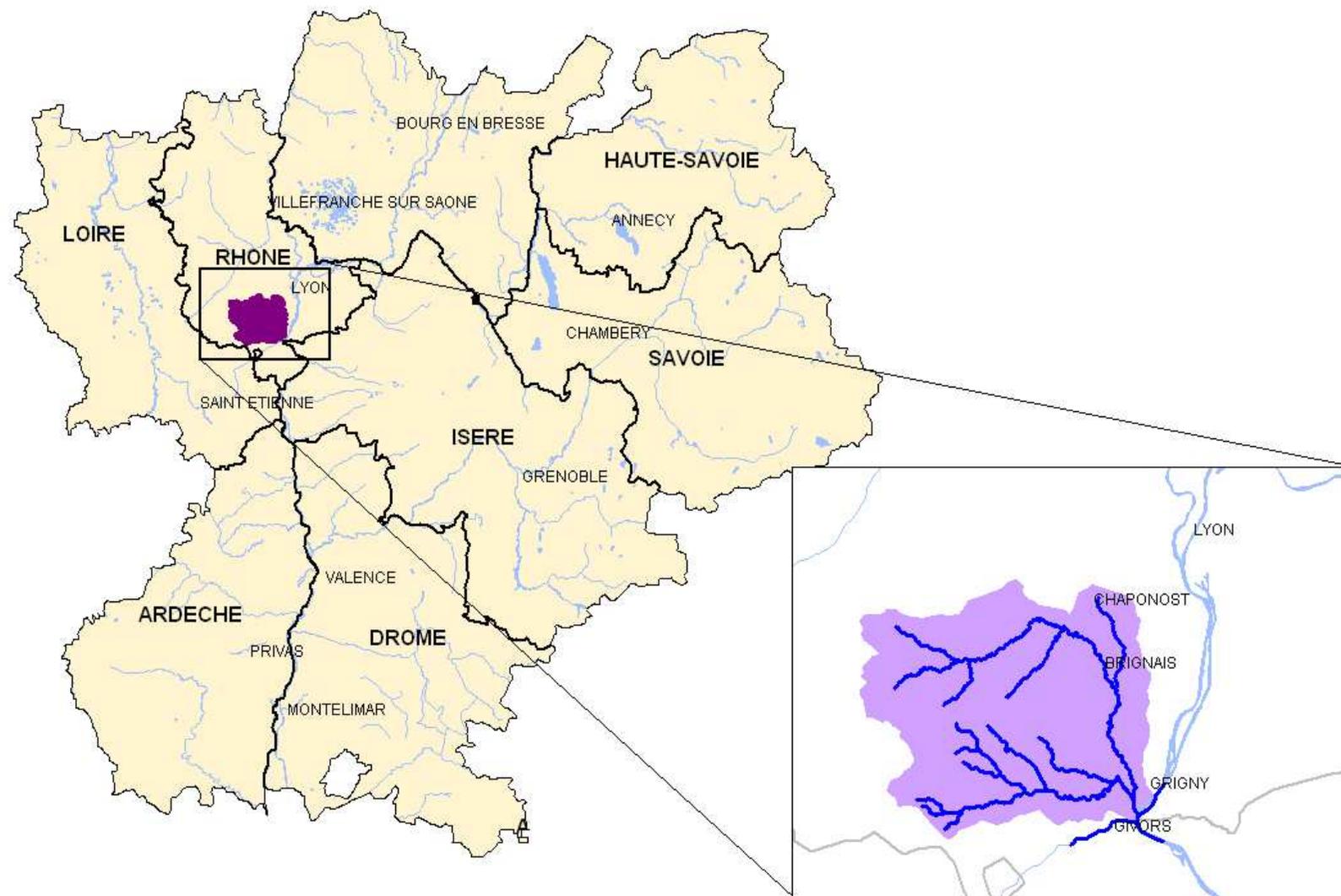
établissement public du ministère  
chargé du développement durable

RhôneAlpes Région

RHÔNE  
LE DÉPARTEMENT

# SOMMAIRE

PREAMBULE .....	4
PARTIE 1. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT.....	5
TITRE 1. Le contexte du contrat de rivière du Garon.....	6
1.1 Cadre Géographique.....	6
1.2 Historique de la démarche .....	6
1.3 Les collectivités du contrat de rivière .....	6
TITRE 2. Les caractéristiques générales du bassin versant .....	7
2.1 Hydrologie et hydrogéologie.....	7
2.2 Occupation des sols et activités économiques.....	8
PARTIE 2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC .....	10
TITRE 1. Usages.....	11
TITRE 2. Qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines .....	11
2.1 Qualité des eaux superficielles.....	11
2.2 Qualité des eaux souterraines.....	14
2.3 Les pressions polluantes.....	14
TITRE 3. Qualité physique des cours d'eau et hydraulique.....	14
3.1 Morphologie des cours d'eau .....	14
3.2 Crues et inondations .....	16
3.3 Principales pressions physiques .....	16
TITRE 4. Equilibre quantitatif de la ressource en eau .....	17
TITRE 5. Etat des milieux aquatiques et des paysages .....	18
PARTIE 3. ENJEUX, OBJECTIFS ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE .....	19
TITRE 1. Les enjeux du bassin versant et synthèse des problématiques .....	20
TITRE 2. Planification, objectifs réglementaires et aménagement du territoire .....	20
2.1 Objectifs DCE pour les eaux superficielles.....	20
2.2 Objectifs DCE pour les eaux souterraines.....	21
2.3 Situation du bassin versant par rapport à d'autres directives.....	21
TITRE 3. Objectifs du contrat de rivière .....	22
3.1 Les objectifs stratégiques du contrat de rivière du Garon .....	22
3.2 Objectifs du contrat de rivière du Garon et principales actions .....	23
3.3 Tableau récapitulatif du programme d'actions.....	27
TITRE 4. Suivi du contrat de rivière .....	35
4.1 Le suivi opérationnel .....	35
4.2 Les observatoires.....	35
4.3 Bilans .....	35
ANNEXE – TABLEAU DES INDICATEURS ET OBJECTIFS ASSOCIES.....	36



**Carte 1 - Localisation géographique du bassin versant du Garon**

## PREAMBULE

Le SMAVG, Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon, a été créé en 1975 pour mettre en œuvre les projets d'assainissement des eaux usées à l'échelle intercommunale, en premier lieu dans la vallée du Garon, entre Brignais et Givors, puis ultérieurement dans la vallée du Mornantet.

Suite à plusieurs crues dévastatrices pour la vallée, le Syndicat acquiert en 1986, la compétence « aménagements hydrauliques pour la protection contre les crues ».

**A partir de 1991, une réflexion est initiée** à l'échelle du bassin versant, notamment sous l'impulsion de la DDAF du Rhône, conduisant à l'élaboration d'un schéma d'aménagement du bassin versant.

Après trois années de mise au point et de constructions, **un dossier sommaire de candidature est déposé en avril 1994**. L'approbation du projet de contrat de rivière par le comité d'agrément est donnée le 24 avril 1994. **Le contrat est approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 1999 par le comité de rivière et le 5 juillet 2000 par le comité d'agrément** avec 3 grands objectifs :

- **Objectif 1** : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
- **Objectif 2** : Maîtriser les risques d'inondation
- **Objectif 3** : Préserver et mettre en valeur les cours d'eau et milieux aquatiques

Ce premier contrat de rivière signé en juillet 2000, par différents partenaires locaux et institutionnels, pour une durée de 6 ans (2000 – 2005) a été la concrétisation d'une volonté forte des élus de travailler ensemble, à l'échelle d'un bassin versant regroupant **27 communes** et **60 000 habitants**.

En cours de contrat, il est apparu nécessaire aux élus d'appuyer une démarche telle que le contrat de rivière sur une structure porteuse regroupant l'ensemble des communes, compte tenu du manque de clarté des processus décisionnels et de concertation dans le cadre de ce premier contrat, notamment dû au fait que seules treize communes sur 27 sont représentées au comité syndical du SMAVG. Le SMAVG est ainsi devenu SMAGGA : Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon, et ses compétences ont été redéfinies.

Suite au bilan du premier contrat de rivière, l'engagement d'une nouvelle procédure de contrat de rivière a été acté, et le dossier sommaire de candidature du second contrat de rivière du Garon a été approuvé en comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée en date du 18 décembre 2008.

Les études préalables nécessaires identifiées au dossier sommaire ont été réalisées pour l'essentiel entre 2009 et 2011. L'état des lieux du bassin versant du Garon a été approuvé en comité de rivière le 5 décembre 2011. Le programme d'actions quant à lui a été approuvé en comité de rivière le 10 décembre 2012.

Le dossier définitif du contrat de rivière du Garon est composé de trois documents :

- 1 – Etat des lieux, enjeux et objectifs
- 2 – Programme d'actions
- 3 – Partie contractuelle

Le présent document constitue le dossier de synthèse du contrat de rivière du Garon.

## **PARTIE 1. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT**

---

## TITRE 1. LE CONTEXTE DU CONTRAT DE RIVIERE DU GARON

---

### 1.1 CADRE GÉOGRAPHIQUE

Le bassin versant du Garon est situé dans le département du Rhône, dans le sud-ouest lyonnais, entre Monts du Lyonnais et Coteaux du Lyonnais. Il s'étend sur une **superficie de 206 km<sup>2</sup>**, et est limité à l'est par son émissaire le Rhône et au sud par la rivière Gier. Au nord, son bassin versant avoisine celui de l'Yzeron. Le Garon s'écoule, depuis sa source à 700 m d'altitude jusqu'au Rhône à 151 m d'altitude, sur un linéaire de 25 km.

### 1.2 HISTORIQUE DE LA DÉMARCHÉ

Le premier contrat de rivière du Garon s'est déroulé sur la période 2000-2006. A son terme, une étude « Bilan et prospective » a été réalisée afin de proposer de nouveaux objectifs et pistes d'actions pour la gestion future du bassin versant. Dans ce cadre, c'est la procédure de contrat de rivière qui est apparue comme la plus adaptée au contexte local pour la mise en œuvre de ces orientations.

Un dossier sommaire de candidature, rédigé par le SMAGGA, a donc été présenté au comité d'agrément du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée le **18 décembre 2008**, et a reçu un avis favorable. Le nouveau comité de rivière a été constitué par arrêté préfectoral en date du **6 octobre 2009**.

Suite à l'approbation de ce dossier sommaire de candidature, plusieurs études préalables ont été réalisées :

- Etude des pollutions domestiques, industrielles, urbaines et routières du bassin versant du Garon,
- Etude des pollutions agricoles et phytosanitaires du bassin versant du Garon,
- Etude globale de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant du Garon,
- Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales à l'échelle du bassin versant du Garon,
- Plan de communication du 2<sup>nd</sup> contrat de rivière (réalisé en interne).

Par ailleurs, plusieurs études avaient été lancées à la fin de la première procédure de contrat de rivière en 2006, notamment une étude géomorphologique du bassin versant, une étude hydrologique et hydraulique orientée sur la thématique des inondations, ainsi qu'un bilan piscicole et astacicole, réalisé pour le bilan du contrat. Les résultats de ces études ont donc pu être exploités dans l'élaboration de l'état des lieux et du programme d'actions de ce second contrat de rivière.

L'état des lieux initial du bassin versant issu de ces études a été présenté et approuvé par le Comité de Rivière le **5 décembre 2011**, qui a également approuvé les objectifs du deuxième contrat.

### 1.3 LES COLLECTIVITÉS DU CONTRAT DE RIVIERE

Le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon), est la structure porteuse du contrat de rivière. Il regroupe 27 communes du bassin versant (seule la commune de Saint-André-la-Côte, très partiellement concernée par le bassin versant, et essentiellement pour des zones naturelles et agricoles, n'a pas souhaité adhérer), et dispose des compétences suivantes :

- Animation et études (portages de contrat de rivière ou SAGE, communication sur le bassin versant du Garon, études générales sur les milieux aquatiques du bassin, études de définition de politiques globales),
- Travaux d'amélioration et de surveillance du fonctionnement hydrologique et hydraulique,
- Travaux sur les rivières et ouvrages en rivière.

En plus des 27 communes qui composent le bassin versant, les autres collectivités présentes sur le bassin versant, acteurs et parties prenantes du contrat de rivière, sont les suivantes :

### Communautés de communes

- La **CCVG** (Communauté de communes de la vallée du Garon)
- La **COPAMO** (Communauté de communes du pays Mornantais)
- La **CCVL** (Communauté de communes des vallons du Lyonnais)
- La **CCHL** (Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais)
- La communauté urbaine du **GRAND LYON**

### Syndicats d'assainissement

- Le **SYSEG** (Syndicat pour la Station d'Épuration de Givors)
- Le **SIAHVG** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon)
- Le **SIAHVV** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron)
- Le **SIAMVG** (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier)
- Le **SIMA COISE** : 3 communes pour l'assainissement non collectif

### Syndicats d'eau potable

- Le **SIDESOL** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais)
- Le **SIMIMO** (Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la région de Millery-Mornant)
- **RHONE SUD** (Syndicat Mixte d'eau potable Rhône Sud), auquel adhèrent le SIMIMO et le SIDESOL,
- le **SIEMLBVG** (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier).

### Irrigation

- Le **SMHAR** (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône)

---

## TITRE 2. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN VERSANT

---

### 2.1 HYDROLOGIE ET HYDROGÉOLOGIE

#### Réseau hydrographique et hydrologie

Le réseau hydrographique du bassin est structuré autour de **deux axes majeurs** que sont le **Garon** et le **Mornantet** et compte environ 130 km de rivières et de ruisseaux.

Suite à la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, **9 masses d'eau superficielles** (ME) ont été définies sur le bassin versant du Garon.



L'occupation du sol est relativement hétérogène sur le bassin versant du Garon, variant en effet selon les grandes entités géomorphologiques présentes :

- au niveau des Monts du Lyonnais, le territoire est caractérisé par des forêts et des prairies,
- le plateau du sud-ouest lyonnais a une vocation agricole certaine, avec de vastes secteurs en cultures, prairies, vergers et vignobles,
- la partie est du bassin versant du Garon, marquée par la basse vallée alluviale, présente un degré d'urbanisation important ainsi que de nombreuses zones industrielles et commerciales (Chaponost, Brignais, Montagny, Givors...).

### Activité agricole

Le territoire du bassin versant est assez agricole, avec une part de Surface Agricole Utilisée (SAU) de près de 50%, sauf dans la basse vallée du Garon, plus urbanisée.

Le paysage agricole du Garon est très diversifié du fait des reliefs qui créent des microclimats. Les grands ensembles sont :

- des cultures de fond de vallées et bas-reliefs, avec
  - des exploitations fourragères-céréalières (maïs et blé) qui occupent les terres les plus pauvres et dépourvues d'irrigation (Mornant, Chassagny),
  - des exploitations en cultures spécialisées (fruits rouges et vergers) sur le rebord de plateau surplombant le Rhône (Vourles et Millery), ainsi que sur le bassin versant du Garon en amont de Thurins.
- des cultures de plateau moyen (Plateau Mornantais), avec des exploitations en élevage/cultures spécialisées (fruits rouges, vergers). Ce type d'agriculture est traditionnel, mais solidement ancré par la présence d'irrigation depuis les années 60.
- des cultures de plateau perché (entre Ste-Catherine et St-André-la-Côte), avec des exploitations de polycultures/élevage.

### Activités industrielles

Les entreprises du bassin versant du Garon sont essentiellement concentrées dans les zones industrielles, à savoir : la ZI des Platières à Saint-Laurent-d'Agnay et Chassagny, la ZI du Caillou, des Troques et du Dôme à Chaponost, les ZI à l'est et au sud de Brignais et enfin la ZI des Eclapons à Vourles.

### Sites naturels et remarquables du bassin versant du Garon

Le bassin versant dispose d'une grande diversité d'un point de vue faunistique et floristique. Il compte en effet 10 Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, ainsi qu'un arrêté de Protection de Biotope.

## **PARTIE 2. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC**

---

## TITRE 1. USAGES

---

### Rejets

La grande majorité des communes sont assainies en dehors du bassin ; néanmoins, sept stations d'épuration ont leur rejet sur le bassin versant du Garon. Par ailleurs, on dénombre sur le bassin versant une centaine de déversoirs d'orage sur les réseaux d'assainissement, à l'origine de rejets dans les eaux superficielles du bassin versant, généralement en temps de pluie.

### Prélèvements

L'alimentation en eau potable est le principal usage préleveur sur la nappe du Garon. Il est effectué principalement par les deux syndicats d'eau potable SIDESOL et SIMIMO, qui desservent environ 80 000 habitants, et exploitent des captages dans la nappe du Garon, situés à Vourles, à Montagny et à Millery.

Les prélèvements industriels du bassin versant sont réalisés exclusivement sur la nappe du Garon et sont marginaux par rapport aux prélèvements pour l'alimentation en eau potable (moins de 5%).

Les surfaces irriguées du bassin versant le sont très majoritairement par le réseau du SMHAR, principalement alimenté par un pompage dans le Rhône. Deux retenues sur le bassin versant du Garon sont également utilisées, alimentées en partie par les apports naturels, et par les pompes du Rhône.

Dans les secteurs que le réseau n'atteint pas (notamment la partie amont du bassin versant), des retenues collinaires sont mises en place. Sur les 169 retenues recensées sur le bassin versant (recensement DDT69-2006), 55 (dont les deux du SMHAR) ont été identifiées avec un usage d'irrigation.

### Loisirs

Les activités halieutiques représentent le seul usage récréatif lié à l'eau sur le bassin versant.

---

## TITRE 2. QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES

---

### 2.1 QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

La qualité des eaux superficielles a fait l'objet en 2010 de quatre campagnes de mesures portant sur la physico-chimie, 2 campagnes sur les métaux et HAP, et une campagne d'hydrobiologie, ainsi que quatre campagnes de mesures sur les pesticides.

#### Qualité physico-chimique

Les paramètres les plus déclassants et sensibles sur le bassin versant du Garon sont clairement les nitrites, les nitrates et les matières phosphorées. Pour les nitrates, la pollution est diffuse et très probablement d'origine agricole, sauf pour le Merdanson de Chaponost où une autre origine (probablement industrielle) semble être en cause, ou au moins s'ajouter à l'origine agricole.

Néanmoins, le cas des nitrates mérite d'être nuancé et relativisé en fonction du système d'interprétation utilisé : en effet, si, selon le SEQ-Eau, les teneurs en nitrates sont déclassantes sur la quasi-totalité du bassin versant, du point de vue de l'arrêté du 25 janvier 2010, elles sont bonnes à très bonnes.

La carte ci-après donne une synthèse de la qualité physico-chimique des cours d'eau du bassin versant du Garon, selon le SEQ-Eau v1.

## Métaux

La plupart des analyses montre une qualité bonne à très bonne des sédiments concernant leurs teneurs en micropolluants métalliques. Sur le Garon, seule la station située en aval de Brignais montre un déclassement en qualité moyenne par des teneurs respectives en arsenic et cuivre.

Les deux affluents choisis en milieu industriel montrent des déclassements plus marqués :

- le Broulon montre un déclassement constant en qualité moyenne par l'arsenic,
- le Merdanson de Chaponost montre pour sa part un déclassement du fait de teneurs importantes en plomb et surtout en cuivre.

Concernant les teneurs en HAP, mesurées sur 5 stations, elles apparaissent toutes bonnes à moyennes, (seuils de quantification employés en laboratoire supérieurs à la limite des classes de très bonne à bonne qualité et aucune valeur médiocre ou mauvaise constatée).

## Pesticides

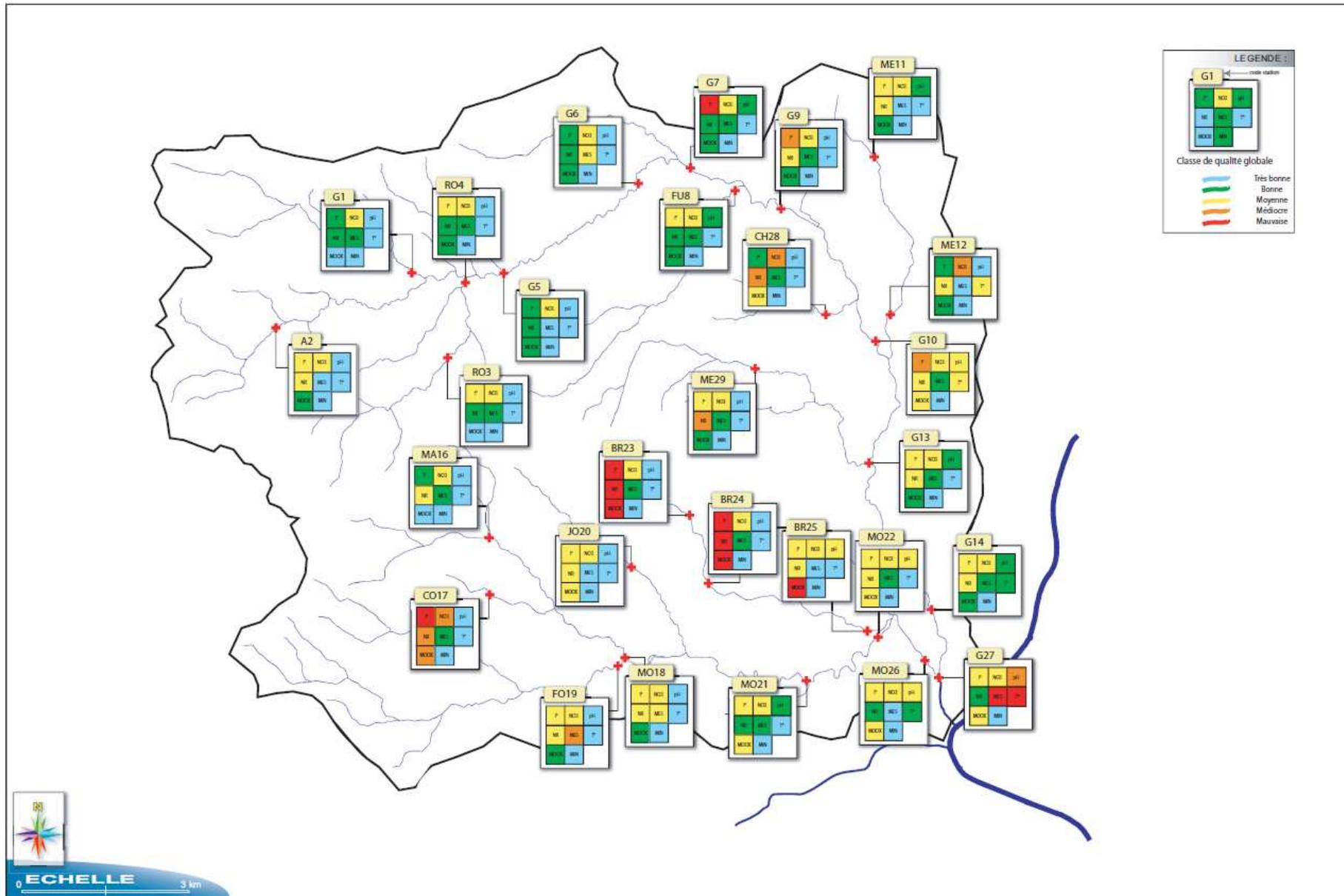
Concernant les produits phytosanitaires, quatre campagnes ont été réalisées en 2010, sur sept stations de mesures. L'analyse des résultats selon le SEQ EAU v.2 montre la répartition suivante :

Qualité de l'eau	Nbre de stations	Code station	Paramètres déclassants
Très bonne	0	-	-
Bonne	4	G1 R04 G6 Fo19	Triclopyr Triclopyr, AMPA Triclopyr, AMPA AMPA, glyphosate, diuron
Moyenne	3	Mo21 G15 station RCO	Simazine Glyphosate AMPA
Médiocre	1	G13	Glyphosate
Mauvaise	0	-	-

Tableau 1 : Répartition de la qualité des stations du bassin versant du Garon

On observe que :

- toutes les stations ont présenté au moins une fois la présence de molécules dans les eaux,
- les trois stations sur la partie amont du bassin versant du Garon sont de bonne qualité,
- la qualité de l'eau du Garon sur sa partie aval est moyenne, voire médiocre, déclassée par le glyphosate ou son dérivé. Il doit y avoir un effet dilution entre G13 et G27 car la station la plus amont présente des concentrations plus importantes,
- le Mornantet est déclassé par la simazine,
- le glyphosate ou son dérivé sont présents à toutes les campagnes sur au moins une station.



Qualité en 2010 selon le logiciel SEQ-Eau Version 1

Carte 3 - Synthèse de la qualité physico-chimique sur le bassin versant du Garon selon le SEQ-Eau V1

## Qualité hydrobiologique

Le Garon montre une dégradation très significative de sa qualité hydrobiologique dès l'aval de Messimy et tout au long de son cours aval. De même, la qualité moyenne à médiocre de ses affluents – le Merdanson de Chaponost et le Chéron – contraste fortement avec les bonnes à très bonnes qualités des affluents amont. Pour le Merdanson de Chaponost aval, le déclassement en qualité moyenne semble plus lié à une morphologie anthropisée du cours d'eau (canalisé et fortement colmaté) qu'à une dégradation physico-chimique des eaux liée à une charge organique importante.

Le Mornantet conserve une bonne qualité hydrobiologique sur la plupart de son cours malgré de petits affluents souvent dégradés à très dégradés. Cependant, la station aval du Mornantet, située en traversée de zone urbaine, montre une qualité hydrobiologique particulièrement dégradée.

## 2.2 QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Les tendances observées depuis 1966 montraient une dégradation généralisée de la qualité par les nitrates. Depuis 2007, la tendance semble être à la stabilité, avec des teneurs inférieures au seuil autorisé de 50mg/L, mais qui restent toutefois élevées et à surveiller.

La présence ponctuelle de pesticides a été observée dans les eaux souterraines, aussi bien en amont qu'en aval du seuil des Mouilles. Toutefois, il n'est pas possible d'indiquer une tendance d'évolution de leur présence dans les eaux souterraines, car les composés détectés ne montrent pas de persistance, ni dans le temps, ni dans l'espace.

## 2.3 LES PRESSIONS POLLUANTES

Les pressions polluantes du territoire sont liées :

- A l'assainissement collectif (station d'épuration, réseaux), qui occasionne des rejets d'effluents traités ou non traités (DO) au milieu naturel,
- A l'assainissement non collectif, avec environ 50% des installations diagnostiquées comme défectueuses sur le bassin versant,
- A l'épandage des boues d'épuration dont l'impact potentiel reste à évaluer,
- A l'usage agricole et non agricole des produits phytosanitaires,
- Aux pratiques agricoles en termes d'épandage et de fertilisation,
- Aux activités industrielles concentrées sur les zones industrielles du territoire (St-Laurent-d'Agnay/Mornant, Chaponost, Brignais, Vourles), avec 48 ICPE, 5 sites identifiés dans la base « Sites et sols pollués » du Ministère de l'Ecologie, 5 industries inscrites au registre des émissions polluantes,
- Enfin aux pressions routières et à celles liées aux retenues collinaires qui restent à évaluer.

---

## TITRE 3. QUALITE PHYSIQUE DES COURS D'EAU ET HYDRAULIQUE

---

### 3.1 MORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

Les cours d'eau du bassin versant du Garon sont peu mobiles et n'ont pas d'espace de liberté à proprement parler. Il est observé une tendance générale à l'affouillement, qui se traduit ponctuellement par la fragilisation d'ouvrages de franchissement, notamment routiers. La production de sable est

généralisée sur le bassin versant, et le transport solide est important, non seulement pour le sable, mais également pour les graviers et galets, provenant de l'érosion du lit et des berges des cours d'eau.

Les phénomènes d'érosion trouvent plusieurs origines :

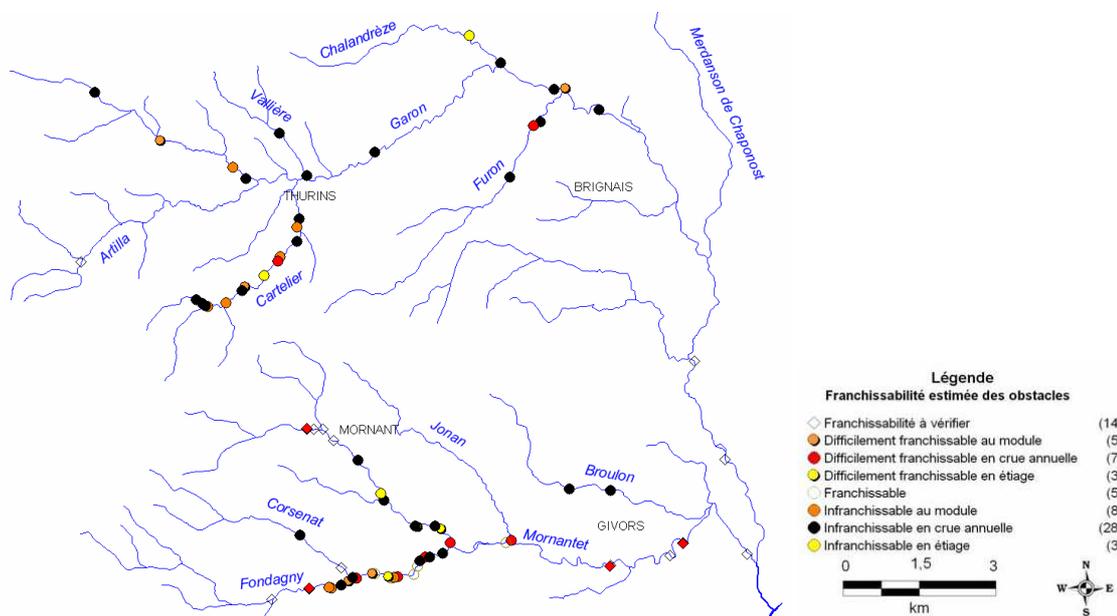
- L'absence de transitions entre protections de berges en enrochements et secteurs non enrochés,
- Les fortes hauteurs de berges sur certains secteurs,
- La mauvaise qualité des protections réalisées avant 2003 (notamment l'absence d'ancrage),
- Les dégâts initiés par la crue morphogène de décembre 2003



**Figure 1 - Erosions sur le Mornantet à Mornant (Source : BRLi)**

Une autre caractéristique du bassin versant réside dans le cloisonnement des cours d'eau par des obstacles, le plus souvent anthropiques (seuils), parfois naturels, et par les assecs estivaux sur la partie aval du bassin versant qui provoquent également une rupture de la continuité.

La figure suivante illustre la localisation des différents points d'infranchissabilité à la montaison pour l'espèce truite fario.



**Carte 4 - Localisation et franchissabilité des ouvrages sur le bassin versant du Garon (source : FDPMA 69)**



**Figure 2 - Assèchement du Garon à Givors et barrage de Prévande sur le Mornantet**

## 3.2 CRUES ET INONDATIONS

La problématique d'inondation est principalement localisée sur 5 communes : Thurins, Brignais, Montagny, Grigny et Givors.



**Figure 3 - Brignais centre inondé en décembre 2003**

## 3.3 PRINCIPALES PRESSIONS PHYSIQUES

Les causes majeures à l'origine des dégradations physiques identifiées sur le bassin versant du Garon tiennent à la fois à l'activité humaine présente sur ce territoire, mais également aux conditions naturelles qui y existent ou s'y exercent.

En effet, la présence humaine a impliqué par le passé et implique encore différentes contraintes sur la qualité physique des cours d'eau :

- La protection des biens et des personnes contre les problématiques liées aux crues (inondations, érosions) a entraîné l'artificialisation des berges dans les zones urbaines, et leur remaniement, qui a également causé la disparition de la végétation en place, et favorisé le développement des espèces invasives, ainsi que la réalisation d'ouvrages de protection de type digues et remblais, qui ont déconnecté le lit mineur du lit majeur, et perturbé ainsi le fonctionnement écologique des cours d'eau,
- Les usages de l'eau pour les besoins humains (irrigation, lavoirs, etc...), ont également conduit par le passé à la réalisation d'ouvrages transversaux (seuils) qui sont aujourd'hui des facteurs de rupture de la continuité écologique et d'ensablement des cours d'eau.

Au-delà de ces ouvrages transversaux, l'ensablement trouve également son origine dans des facteurs naturels, liés à la constitution des sols du bassin versant, et anthropiques, liés à l'usage de ces

derniers, avec notamment l'activité agricole qui y est pratiquée, et aux travaux de protection de berges réalisés qui, mal conçus ou mal réalisés, peuvent être la cause d'érosions de berges occasionnant également du transport solide.

Enfin, des pressions physiques sont également exercées par les facteurs naturels que sont les étiages très sévères, et des obstacles transversaux naturels, qui provoquent des ruptures de la continuité longitudinale.

## TITRE 4. EQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

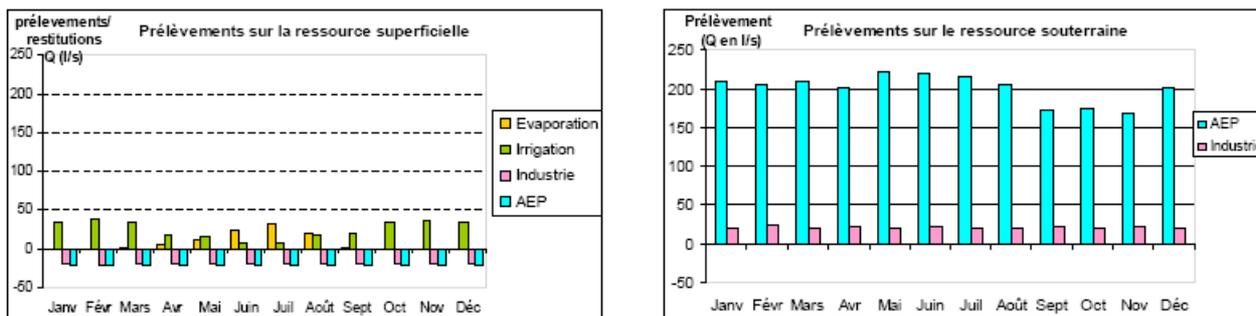


Figure 4 - Bilan des prélèvements sur le bassin versant du Garon

Les principaux prélèvements effectués annuellement sur la ressource en eau sur le bassin versant sont les suivants :

- Les deux syndicats d'eau potable, le SIDESOL et le SIMIMO, alimentent près de 80 000 personnes à partir d'eau prélevée dans la nappe du Garon. Le syndicat mixte de production Rhône-Sud dispose également d'un forage sur la nappe du Garon. Le prélèvement annuel sur la nappe pour l'alimentation en eau potable est de l'ordre d'environ 6 Mm<sup>3</sup>/an,
- Environ 640 000 m<sup>3</sup> pour l'industrie (chiffres 2008), dans la ressource souterraine,
- 260 000 m<sup>3</sup>/an par évaporation des plans d'eau, prélevés sur la ressource superficielle,
- 430 000 m<sup>3</sup>/an par les retenues pour l'irrigation, prélevés sur la ressource superficielle.

### La nappe du Garon

La nappe du Garon a été identifiée dans le SDAGE comme une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable actuelle et future.

Les tests effectués ont montré que **les volumes prélevables de façon durable sont de 5 à 5.5 Mm<sup>3</sup>/an**. Ainsi, les prélèvements actuels sont légèrement supérieurs aux volumes prélevables définis (6Mm<sup>3</sup> contre 5,5). Il n'existe pas de marge de manœuvre pour le développement d'usages supplémentaires.

### Les cours d'eau du bassin du Garon

Pour les eaux superficielles, la ressource naturelle (c'est à dire telle qu'elle serait en l'absence d'influence humaine et de prélèvements) a été estimée au niveau de 4 points de référence du bassin. A ce jour, sur les eaux superficielles, seul le point de référence du Mornantet à Mornant présente des prélèvements supérieurs au volume prélevable proposé en période estivale.

## TITRE 5. ETAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES PAYSAGES

### Etat des milieux aquatiques

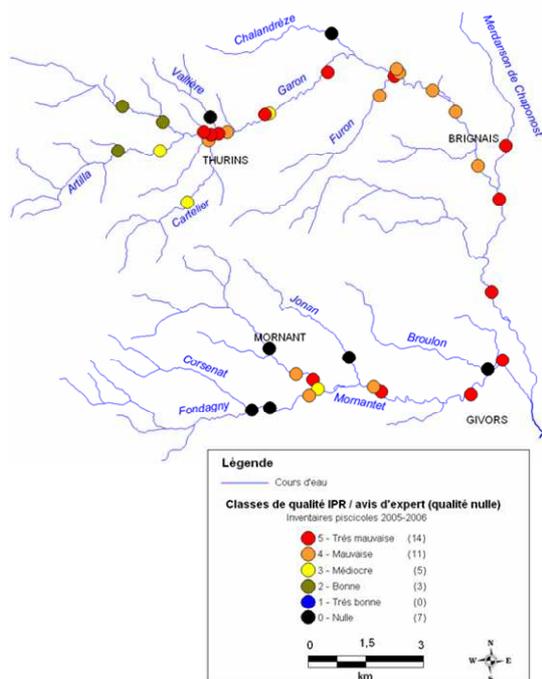
237 zones humides sont identifiées sur le bassin versant du Garon, avec des surfaces allant de quelques m<sup>2</sup> à des zones de plusieurs centaines d'hectares constituant des réseaux de zones humides.

En termes de ripisylve, une partie du linéaire est en état sanitaire qualifié de « mauvais » (22 %) ou « moyen » (29 %). Cet état est caractérisé par un corridor forestier parfois réduit à une rangée d'arbres, une régénération perturbée par le piétinement des bovins, notamment sur les têtes de bassin et une absence de végétation dans les traversées des zones urbaines.

Comme de nombreuses rivières du département du Rhône, les bassins du Garon et du Mornantet subissent l'envahissement progressif d'espèces exogènes, notamment la renouée du Japon. La partie aval du bassin versant du Garon et du Mornantet est largement concernée par ce phénomène. Les parties amont le sont également, de façon ponctuelle, avec la présence de « tâches » localisées.

### Peuplements piscicoles et autres espèces aquatiques

Les cours d'eau du bassin versant présentent le plus souvent une qualité piscicole altérée voire très altérée, avec un peuplement peu diversifié, et 15 espèces recensées, dont 6 de cours d'eau, ainsi que la présence du barbeau commun et du pseudo rasboras (envahissant).



**Carte 5 - Qualité des peuplements piscicoles sur les stations inventoriées en 2005 et 2006**

La qualité piscicole du bassin se dégrade de l'amont vers l'aval pour le Garon et ses affluents, et elle est de mauvaise qualité sur le bassin versant du Mornantet. Les peuplements sont pénalisés par les étiages sévères et les ruptures de la continuité piscicole par les seuils.

## **PARTIE 3. ENJEUX, OBJECTIFS ET SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE**

---

## TITRE 1. LES ENJEUX DU BASSIN VERSANT ET SYNTHÈSE DES PROBLÉMATIQUES

---

Le second contrat de rivière du Garon a pour objectif de concrétiser une véritable conscience de bassin et une solidarité face aux enjeux du territoire que sont :

- La poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la préservation des eaux souterraines,
- La maîtrise du risque inondation,
- La gestion des milieux aquatiques, des écosystèmes à restaurer,
- L'alimentation en eau potable, la préservation de la nappe,
- l'aménagement du territoire.

---

## TITRE 2. PLANIFICATION, OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

---

### 2.1 OBJECTIFS DCE POUR LES EAUX SUPERFICIELLES

#### Echéances

Un objectif de bon état chimique à l'horizon 2015 est fixé pour tous les cours d'eau du bassin versant du Garon bien que plusieurs d'entre eux bénéficient de reports d'échéances à 2021 ou 2027 pour l'atteinte du bon état écologique, les causes de report étant principalement l'hydrologie, la morphologie et la charge en pesticides.

#### Programme de mesures

Les mesures complémentaires prévues par le SDAGE sont les suivantes :

**Problème à traiter : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses**

**Mesures :** 5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé  
5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)

**Problème à traiter : Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques**

**Mesures :** 5C18 Réduire les apports d'azote organique et minéraux

**Problème à traiter : Substances dangereuses hors pesticides**

**Mesures :** 5E04 Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux Pluviales

**Problème à traiter : Pollution par les pesticides**

**Mesures :** 5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zone agricole  
5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

**Problème à traiter : Dégradation morphologique**

**Mesures :** 3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieu lagunaire  
3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel  
3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau

**Problème à traiter : Altération de la continuité biologique**

**Mesures :** 3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison  
3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison  
3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole

**Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif**

**Mesures :** 3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)  
3A17 Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource  
3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

## 2.2 OBJECTIFS DCE POUR LES EAUX SOUTERRAINES

### Programme de mesures

Les mesures complémentaires prévues par le SDAGE sont les suivantes :

**Problème à traiter : Risque pour la santé**

**Mesures :** 5F10 Délimiter les ressources faisant l'objet d'objectifs plus stricts et/ou à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable  
5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transfert

**Problème à traiter : Déséquilibre quantitatif**

**Mesures :** 3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)  
3A17 Adapter l'utilisation des sols à l'équilibre de la ressource  
3A31 Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

## 2.3 SITUATION DU BASSIN VERSANT PAR RAPPORT À D'AUTRES DIRECTIVES

### Phosphore

Le bassin versant du Garon a été classé zone sensible pour le paramètre phosphore. Cela impose aux collectivités en charge du traitement des eaux usées de mettre en place dans un délai de 7 ans un traitement qui peut être plus rigoureux qu'exigé normalement par la réglementation pour ce paramètre.

### Pesticides

Concernant le classement de 2008 relatif aux pesticides, le bassin versant du Garon a été classé en zone d'actions prioritaires pour les eaux souterraines (potentiel de contamination estimé comme fort), et en zone très prioritaire pour les eaux superficielles (potentiel de contamination estimé comme fort, combiné à une qualité médiocre des eaux).

## Inondations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondations, le bassin versant du Garon est en partie englobé dans le Territoire à Risque Important (TRI) de Lyon, pour 16 de ses 27 communes. Par ailleurs, au titre de la problématique inondation sur le bassin versant, le SMAGGA s'est également engagé dans une démarche de Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui est actuellement en cours de finalisation, au stade du PAPI d'intention.

---

## **TITRE 3. OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE**

---

### **3.1 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU GARON**

Compte tenu des enjeux et problématiques identifiés sur le territoire, le second contrat de rivière du Garon se décline autour des objectifs stratégiques suivants :

#### **I – Tendre vers une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs de la DCE, notamment en ciblant les points noirs restant à résoudre**

Les ressources en eaux superficielles et souterraines présentent des dégradations relatives à des pollutions nitratées, phosphatées, et aux pesticides pour les premières, et représentent un risque de contamination pour la seconde, compte tenu de son mode d'alimentation.

#### **II - Assurer des conditions de milieux favorables au maintien des écosystèmes et des usages raisonnables de l'eau, pour atteindre les objectifs fixés par la DCE (gestion quantitative, gestion du milieu physique de la rivière et préservation des habitats aquatiques)**

L'état physique actuel des cours d'eau montre que ceux-ci font l'objet de dégradations qui d'une part limitent leur potentiel en tant qu'habitat aquatique, mais laissent également craindre des aggravations des perturbations si aucune mesure correctrice n'est apportée.

D'autre part, la mise en place d'une gestion quantitative concertée apparaît aujourd'hui comme un élément essentiel de l'atteinte du bon état des masses d'eau sur le bassin versant du Garon. En effet, la faiblesse des débits d'étiage dans les cours d'eau est une des causes de dégradation de leur qualité. Par ailleurs, la nappe du Garon, ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable de l'ouest lyonnais est aujourd'hui à la limite de sa capacité d'exploitation. La pérennisation de cette ressource passe donc nécessairement par la mise en place de mesures de gestion quantitative, notamment au regard des perspectives d'évolution de la population et donc de la demande en eau sur le territoire.

#### **III - Assurer la sécurité des personnes et des biens, tout en optimisant et respectant les potentialités écologiques des milieux humides et aquatiques**

Les études réalisées dans le cadre du premier contrat de rivière ont permis de dégager plusieurs axes de travail pour l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes :

- des travaux de protection complémentaires aux travaux d'endiguement engagés sur les communes de Givors, Grigny, Montagny et Brignais, avec notamment la proposition de trois sites d'implantations d'ouvrages écrêteurs de crues ;
- des mesures de gestion quantitative des eaux pluviales afin de ne pas aggraver les phénomènes de crue sur le bassin versant ;
- des mesures de réduction de la vulnérabilité pour les biens exposés.

Le développement puis le maintien d'une culture du risque, la mise en œuvre de mesures de prévention permettant de préserver et restaurer les zones naturelles d'expansion, de ne pas augmenter la vulnérabilité et de permettre la prise en compte de la problématique des inondations dans l'évolution du territoire sont des éléments importants de la politique de prévention des inondations à mettre en œuvre sur le bassin versant.

#### IV - Monter des projets cohérents de réhabilitation et de mise en valeur des milieux et du patrimoine, en lien avec la demande locale, la gestion de la fréquentation des milieux, le potentiel des milieux et la valorisation paysagère

Le bassin versant du Garon possède un patrimoine naturel important, et sa proximité avec l'aire métropolitaine lyonnaise en fait une destination privilégiée en matière de tourisme vert notamment de fin de semaine.

#### VI – Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau, en améliorant le « portage » du projet et les processus de concertation (en associant tous les groupes d'acteurs)

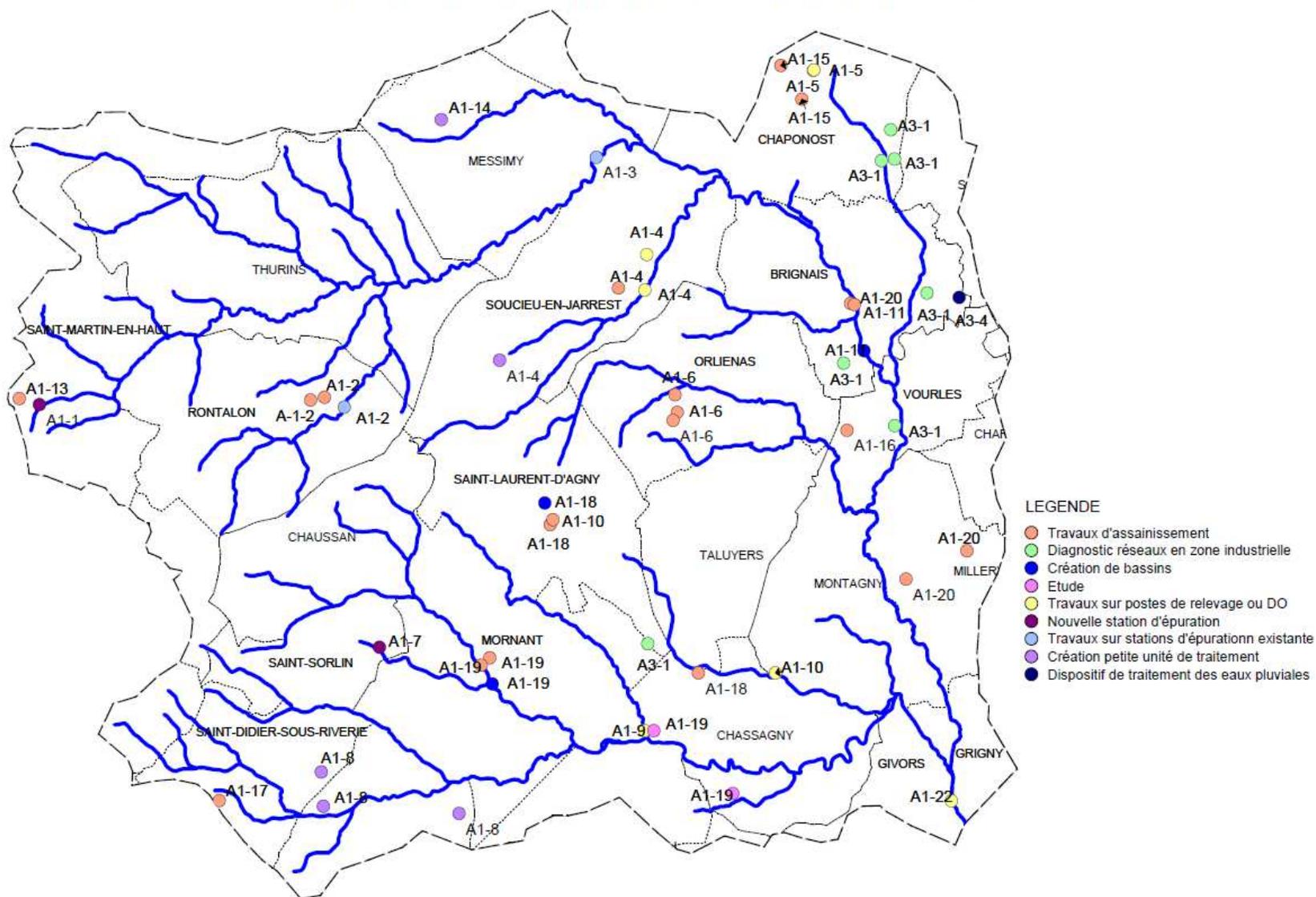
L'une des clés de la réussite du contrat de rivière et de la pérennisation de la gestion globale de la ressource en eau est l'appropriation par les acteurs du territoire des enjeux et des problématiques. Ainsi, la communication doit d'une part permettre d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre des actions qui sont inscrites au contrat de rivière, et d'autre part permettre la prise de conscience des différents publics de la notion d'appartenance à un bassin versant et de cette nécessité de gestion globale de la ressource en eau en vue d'obtenir des changements de comportement sur le long terme. La dynamique ainsi engagée doit permettre de pérenniser des méthodes et habitudes de travail visant à intégrer la prise en compte et la gestion globale de la ressource en eau dans toutes les composantes de l'aménagement du territoire et de son développement.

### 3.2 OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIÈRE DU GARON ET PRINCIPALES ACTIONS

Le programme d'actions du contrat de rivière, élaboré sur la base de ces objectifs stratégiques, a ainsi été décliné dans le contrat de rivière selon l'organisation suivante :

	Objectif	Sous-objectif	Principales actions
<b>VOLET A</b>  <b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>	<b>Objectif A1</b> Réduction de la pollution domestique	Améliorer le fonctionnement de l'assainissement	Mise aux normes de stations d'épuration et amélioration du fonctionnement des réseaux collectifs Réhabilitation des assainissements non collectifs
		Réduire les pollutions phytosanitaires non agricoles	Promotion de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les communes
		Faire changer les comportements de la population	Sensibilisation des particuliers et des professionnels sur l'utilisation des produits phytosanitaires
	<b>Objectif A2</b> Réduction des pollutions d'origine agricole	Agir sur les facteurs de transfert	Promotion d'actions visant à la modification des pratiques Aménagement du territoire
		Réduire les pollutions phytosanitaires	Création d'aires groupées de remplissage et lavage Promotion des techniques alternatives
		Réduire les pollutions azotées	Amélioration des pratiques d'épandage et de fertilisation
	<b>Objectif A3</b> Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière	Réduire les pollutions d'origine industrielle	Diagnostic des réseaux en zones industrielles Sensibilisation des entreprises et diagnostics auprès des établissements potentiellement polluants
		Réduire les pollutions d'origine routière	Sensibilisation des gestionnaires à la réduction des phytosanitaires Etude sur mise en œuvre de mesures de limitation des pollutions routières

### LOCALISATION DES ACTIONS DU VOLET A (hors actions concernant l'ensemble du bassin versant)

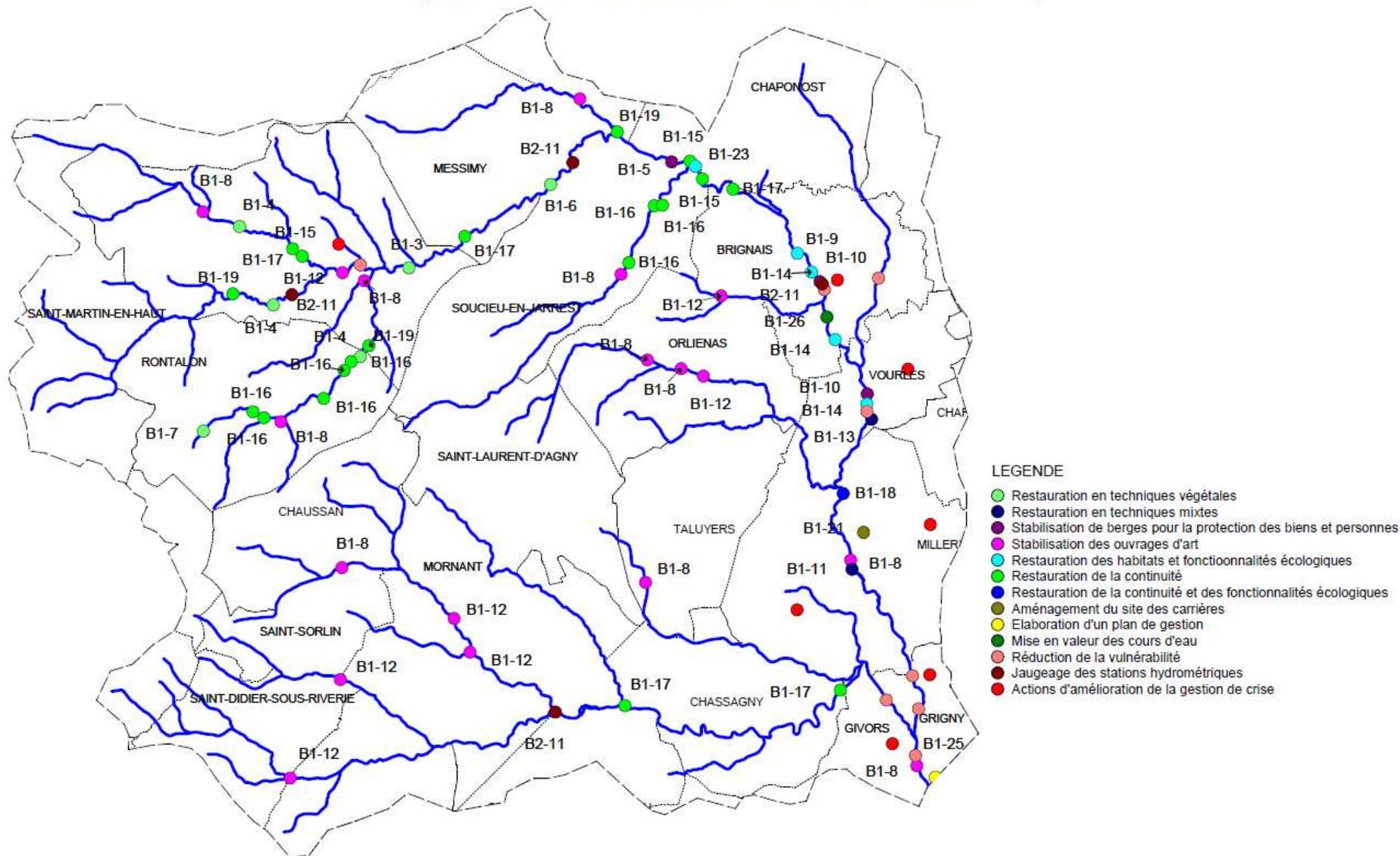


**Carte 6 - Localisation des actions du volet A**

VOLET B AMÉLIORER LE FONCTIONNE- MENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU	Objectif	Sous-objectif	Principales actions
	<b>Objectif B1</b> Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques	Entretien des cours d'eau	Mise en œuvre des plans de gestion
		Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau	Restauration du lit et des berges
		Restaurer la continuité piscicole	Travaux de restauration de la continuité, prioritairement sur les têtes de bassin à fort potentiel et sur ouvrages identifiés dans le plan national de restauration de la continuité
		Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables	Amélioration des connaissances et élaboration de plans de gestion sur les zones humides et la lône des Arboras en aval du bassin versant Définition d'une politique foncière
		Mettre en valeur les milieux aquatiques	Parcours pédagogique Cheminement piéton en bord de cours d'eau
	<b>Objectif B2</b> Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences	Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables	Diagnostics de vulnérabilité Sensibilisation de la population, des entreprises en zone inondable, des élus et des services communaux
		Réduire l'aléa inondation	Analyse coût-bénéfice préalable à la réalisation des projets de travaux de protection Préservation des champs d'expansion de crues
		Améliorer la gestion de crise	Amélioration des PCS communaux Formation aux bons comportements en crue
		Améliorer la gestion des problématiques de ruissellement	Mise en œuvre des actions préconisées par le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (en cours de réalisation)
<b>Objectif B3</b> Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	Optimiser la gestion des retenues	Mise en place des débits réservés Effacement des retenues non utilisées	
	Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable	Amélioration du rendement des réseaux Sensibilisation aux économies d'eau Mobilisation de nouvelles ressources	

VOLET C PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU	Objectif	Sous-objectif	Principales actions
	<b>Objectif C1</b> Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière		Postes dédiés par la structure porteuse à la mise en œuvre du contrat
	<b>Objectif C2</b> Communiquer et sensibiliser	Communiquer	Communication auprès des élus locaux et du grand public
		Eduquer au développement durable	Animations scolaires Développement d'outils pédagogiques
	<b>Objectif C3</b> Suivre et évaluer	Mettre en place et alimenter un observatoire des milieux aquatiques	Suivi de la qualité de l'eau (physico-chimie et produits phytosanitaires), observatoire des pollutions, suivi piscicole, suivi quantitatif
		Evaluer la procédure de contrat de rivière	Bilan à mi-parcours et en fin de contrat
<b>Objectif C4</b> Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau		Etude d'opportunité de mise en œuvre d'un SAGE	

## LOCALISATION DES ACTIONS DU VOILET B (hors actions concernant l'ensemble du bassin versant)



Carte 7 - Localisation des actions du volet

### 3.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions du contrat de rivière du Garon comporte ainsi 113 fiches actions, portées par 24 maîtres d'ouvrages différents, dont :

- 17 maîtres d'ouvrage identifiés : communes de Rontalon, Chaponost, Saint-Sorlin, Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Didier-sous-Riverie, Brignais, SIAHVG, CCHL, SYSEG, COPAMO, CCVG, SIDESOL, SIMIMO, SMAGGA, Fédération de Pêche, CREN, Naturama
- 7 maîtres d'ouvrages « génériques » : communes, communautés de communes, particuliers (usagers ANC), SPANCs, agriculteurs, propriétaires de plans d'eau/retenues, associations de protection de la nature.

Le montant global des actions qui y figurent est de 66 M€ TTC, avec des financements des partenaires inscrits dans les plans de financement des fiches qui sont les suivants (*hors opérations pour lesquelles figure la mention AD*):

- Agence de l'Eau RM&C : 6,99 M€
- Conseil Régional Rhône-Alpes : 1,76 M€
- Conseil Général du Rhône : 3,87 M€
- Etat : 0,98 M€

Les tableaux des pages suivantes récapitulent l'ensemble des fiches actions prévues au contrat de rivière, ainsi que les niveaux de priorité, maîtres d'ouvrage, coûts estimatifs des actions, et plans de financement prévus.

**CONTRAT DE RIVIERE DU GARON 2013-2018**  
**TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS PAR VOLET ET AIDES FINANCIERES POSSIBLES**

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €			
<b>Volet A : Améliorer la qualité des eaux</b>																
<b>Objectif A1 : Réduction de la pollution domestique</b>																
<i>Sous-objectif : Améliorer le fonctionnement de l'assainissement</i>																
A-1-1	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	Construction nouvelle station d'épuration St-Martin-en-Haut Actualisation schéma d'assainissement St-Martin-en-Haut	CCHL	700 000 € 84 500 €	837 200 € 101 062 €	35% 50%	245 000 € 42 250 €			*50% 30%	255 000 € 25 350 €			137 200 € 16 562 €	200 000 € 16 900 €	2013 2013
A-1-2	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Cartelier	Mise en place panier dégrilleur amont STEP Rontalon Mise en séparatif rue des Canuts (Rontalon) Mise en séparatif RD- Ancienne STEP (Rontalon)	Commune de Rontalon	10 000 € 250 000 € 180 000 €	11 960 € 299 000 € 215 280 €	30% 30% 30%	3 000 € 75 000 € 54 000 €			50% 30% 30%	5 000 € 75 000 € 54 000 €			1 960 € 49 000 € 35 280 €	2 000 € 100 000 € 72 000 €	2013-2014 2015 2016
A-1-3	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	Mise à jour schéma directeur d'assainissement SIAHVG Création bassin de rétention amont STEP Chaudanne	SIAHVG	70 000 € 800 000 €	83 720 € 956 800 €	50% *30%	35 000 € 240 000 €			30% 30%	21 000 € 240 000 €			13 720 € 156 800 €	14 000 € 320 000 €	2013 2015
A-1-4	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Furon	Création unité de traitement Haut et Bas marjon (Soucieu-en-J.) Aménagement postes de relevage Perron et Furon (Soucieu-en-J.) Réhabilitation réseaux Soucieu-en-Jarrest phase 1 Réhabilitation réseaux Soucieu-en-Jarrest phase 2	SIAHVG	465 000 € 900 000 € 180 000 € 300 000 €	556 140 € 1 076 400 € 215 280 € 358 800 €	AD 30% 30% 30%	AD 270 000 € 54 000 € 90 000 €			** 30% *40% 30%	142 600 € 270 000 € 60 000 € 90 000 €			91 140 € 176 400 € 35 280 € 58 800 €	AD 360 000 € 66 000 € 120 000 €	2013 2015-2017 2013 2017
A-1-5	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	Actualisation du schéma directeur d'assainissement Aménagement des déversoirs d'orage Création bassin de rétention amont étang Boulard Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Commune de Chaponost	50 000 € 20 000 € 600 000 € 3 500 € 63 000 €	59 800 € 23 920 € 717 600 € 3 500 € 75 348 €	50% 30% *30% Forfait Forfait	25 000 € 6 000 € 180 000 € 1 750 € 21 000 €			10% 10% *30%	5 000 € 2 000 € 16 590 €			9 800 € 3 920 € 111 084 € 0 € 0 €	20 000 € 12 000 € 426 516 € 1 750 € 37 758 €	2014 2014-2015 2014-2015 2015 2015
A-1-6	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	Extension du réseau de collecte Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	266 500 € 2 500 € 45 000 €	318 734 € 2 500 € 53 820 €					*10% Forfait Forfait	16 800 € 1 250 € 15 000 €			52 234 € 0 € 0 €	249 700 € 1 250 € 26 970 €	2013-2014 2015 2015
A-1-7	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du ruisseau de la Condamine	Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Sorlin	Commune de Saint-Sorlin	410 000 €	490 360 €	36%	146 646 €			*40%	96 000 €			80 360 €	167 354 €	2013
A-1-8	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny	Création d'une unité de traitement hameau Missillieu (St-Maurice) Création d'une unité de traitement hameau Burel (St-Maurice) Création d'une unité de traitement hameau Filonnière (St-Didier) Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire Commune de Saint-Didier-sous-Rivière	337 000 € 340 000 € 480 000 € 5 000 € 90 000 €	403 052 € 406 640 € 574 080 € 5 000 € 107 640 €	AD *30% AD Forfait Forfait	AD AD AD 2 500 € 30 000 €			** AD AD *30%	91 227 € AD AD 89 500 € 23 700 €			66 052 € 66 640 € 94 080 € 0 € 0 €	AD AD AD 2 500 € 53 940 €	2013 2017 2014 2015 2015
A-1-9	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Jonan	Remplacement du poste de relevage de Mornant La Côte Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	Particuliers	250 000 € 5 500 € 99 000 €	299 000 € 5 500 € 118 404 €	30% Forfait Forfait	75 000 € 2 750 € 33 000 €			15,2% *30%	38 000 € 26 070 €			49 000 € 0 € 0 €	137 000 € 2 750 € 59 334 €	2014 2015 2015
A-1-10	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Travaux sur réseau assainissement St-Laurent-d'Agny Aménagement poste de relevage de Montagny sur Broulon	SYSEG	748 070 € 210 000 €	894 692 € 251 160 €	*30% 30%	224 421 € 63 000 €			*AD 15,2%	AD 31 920 €			146 622 € 41 160 €	AD 115 080 €	2013-2014 2016
A-1-11	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Travaux sur réseau assainissement Brignais Création bassin de pollution à Brignais	SYSEG	155 000 € 2 645 000 €	185 380 € 3 163 420 €	30% *30%	46 500 € 793 500 €			15% 15,2%	23 250 € 402 040 €			30 380 € 518 420 €	85 250 € 1 449 460 €	2013-2016 2013-2016
A-1-12	Journées d'échange entre exploitants de STEP et réseaux et acteurs de l'eau		SMAGGA	9 000 €	10 800 €	50%	5 400 €							0 €	5 400 €	2013-2017
A-1-13	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant de l'Artilla	Travaux sur réseau d'assainissement St-Martin-en-Haut	CCHL	400 000 €	478 400 €	AD	AD			AD	AD			78 400 €	AD	2014-2017
A-1-14	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon médian	Création unité de traitement Haute et Basse Bruyère (Messimy) Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	SIAHVG	450 000 € 17 000 € 306 000 €	538 200 € 17 000 € 365 976 €	AD Forfait Forfait	AD 8 500 € 102 000 €			** *30% *30%	95 700 € 80 580 €			88 200 € 0 € 0 €	AD 8 500 € 183 396 €	2013 2015 2015
A-1-15	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost	Travaux sur réseau assainissement Chaponost Curage Etang du Boulard	Commune de Chaponost	660 000 € 255 000 €	789 360 € 304 980 €	30% AD	198 000 € AD			*10%	34 000 €			129 360 € 39 474 €	428 000 € 265 506 €	2015-2016 2015
A-1-16	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Merdanson d'Orliénas	Réhabilitation collecteur de transport secteur Sept-Chemins	SYSEG	800 000 €	956 800 €	30%	240 000 €			15,2%	121 600 €			156 800 €	438 400 €	2017
A-1-17	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Fondagny P2	Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC SYSEG - Etudes et travaux Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC St-Didier - Etudes et travaux	Particuliers Commune de Saint-Didier-sous-Rivière Particuliers	5 000 € 90 000 € 10 000 € 180 000 €	5 000 € 107 640 € 10 000 € 215 280 €	Forfait Forfait Forfait	2 500 € 30 000 € 5 000 € 60 000 €			*30% *30% *30%	23 700 € 23 700 € 47 400 €			0 € 0 € 0 € 0 €	2 500 € 53 940 € 5 000 € 107 880 €	2015 2015 2015 2015
A-1-18	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Broulon	Travaux sur réseau assainissement St-Laurent-d'Agny Création bassin de rétention St-Laurent-d'Agny Réhab. collecteur transport St-Laurent, Chassagny, Montagny	SYSEG	404 000 € 293 600 € 700 000 €	483 184 € 351 146 € 837 200 €	30% *30% AD	121 200 € 88 080 € AD			15% *30% 15,2%	60 600 € 76 200 € 106 400 €			79 184 € 57 546 € 137 200 €	222 200 € 129 320 € AD	2017 2016 2016
A-1-19	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Mornantet	Travaux sur réseau assainissement Mornant Travaux sur réseau eaux pluviales Mornant Création bassin pollution camping Mornant Réhabilitation collecteur transport Mornantet Etudes création unités collectives hameaux Chassagny	SYSEG	65 000 € 485 000 € 650 000 € 30 000 €	813 280 € 580 060 € 777 400 € 35 880 €	30% *30% 30% AD	230 325 € 145 500 € 195 000 € AD			**10% *10% 15,2% AD	83 250 € 40 500 € 98 800 € AD			133 280 € 95 060 € 127 400 € 5 880 €	366 425 € 299 000 € 356 200 € AD	2013-2015 2014 2016 2016
A-1-20	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Travaux sur réseau assainissement Brignais Déviation source du lavoir à Millery Travaux sur réseau assainissement Millery Raccordement quartier Charmes Millery	SYSEG	381 000 € 120 000 € 240 000 € 280 000 €	455 676 € 143 520 € 287 040 € 334 880 €	30% 30% 30% AD	114 300 € 36 000 € 72 000 € AD			15% 15% AD	57 150 € 36 000 € 36 000 € AD			74 676 € 23 520 € 47 040 € 54 880 €	209 550 € 84 000 € 132 000 € AD	2015-2017 2014 2015-2017 2017
A-1-21	Opération de réhabilitation des assainissements non collectifs défallantes non prioritaires sur le bassin versant	Réhabilitation ANC - Animation opérations groupées Réhabilitation ANC - Etudes et travaux	SPANCS du bassin versant Particuliers	50 000 € 900 000 €	50 000 € 1 076 400 €	Forfait Forfait	25 000 € 300 000 €			*30%	237 000 €			0 €	25 000 € 539 400 €	2013-2017 2013-2017
A-1-22	Travaux d'amélioration du fonctionnement de l'assainissement sur le bassin versant du Garon aval	Aménagement du poste de relevage de Pétetin (Givors)	SYSEG	162 000 €	193 752 €	AD	AD			15,2%	24 624 €			31 752 €	AD	2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>19 387 170 €</b>	<b>23 167 786 €</b>		<b>4 773 872 €</b>	<b>0 €</b>		<b>3 335 401 €</b>	<b>0 €</b>		<b>3 414 286 €</b>	<b>8 026 629 €</b>		

\*=montant plafonné

\*\* = taux d'aide différents selon répartition du montant de travaux entre les différentes composantes de l'opération

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €			
<i>Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine non agricole</i>																
A-1-23	Initer les communes à s'engager dans une politique de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Organisation de demi-journées d'information des communes	SMAGGA	2 442 €	2 920 €	50%	1 460 €	30%	876 €					0 €	584 €	2013-2015
A-1-24	Mettre en place la réduction ou la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes	Réalisation de plans de désherbage communaux	SMAGGA	-	-									0 €		2013-2015
		Formation des techniciens communaux	Communes	-	-									0 €		2013-2014
		Audit des locaux de stockage des produits phytosanitaires	SMAGGA	-	-									0 €		2013-2015
		Rédaction cahier de charges type	SMAGGA	-	-									0 €		2013
A-1-25	Achat de matériel de désherbage alternatif	Suivi des pratiques communales	Communes - SMAGGA	-	-									0 €		2013-2017
		Communes	Communes	70 000 €	83 720 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €					0 €	27 720 €	2013-2017
A-1-26	Sensibiliser les professionnels et les jardiniers amateurs sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Enquêtes, soirées- débat et conception du guide	Naturama	26 500 €	26 500 €	50%	13 250 €	*50%	13 250 €					0 €	0 €	2013
		Impression du guide de sensibilisation grand public		9 365 €	11 200 €									0 €		2013
		Création de signalétique en caisse	SMAGGA	4 015 €	4 800 €	50%	10 500 €	30%	6 300 €					0 €	4 200 €	2013
		Sensibilisation sur le lieu de vente		4 180 €	5 000 €									0 €		2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>116 502 €</b>	<b>134 140 €</b>		<b>60 210 €</b>		<b>41 426 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>32 504 €</b>	

\* = aide accordée dans le cadre de l'appel à projets Rhône alpins Ecocitoyens

*Sous-objectif : Faire changer les comportements de la population*

A-1-27	Sensibiliser la population sur l'impact de l'utilisation de produits polluants	Réalisation et diffusion cinémas film grand public format pub	SMAGGA	37 710 €	45 100 €	*50%	23 340 €	30%	14 004 €					0 €	9 336 €	2013-2015
		Campagne d'affichage lieux publics		1 320 €	1 580 €									0 €		2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>39 030 €</b>	<b>46 680 €</b>		<b>23 340 €</b>		<b>14 004 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>9 336 €</b>	

\*=aide max. Montant susceptible d'être plafonné.

#### Objectif A2 : Réduction des pollutions d'origine agricole

*Sous-objectif : Avoir sur les facteurs de transfert des pollutions agricoles vers les milieux aquatiques*

A-2-1	Mettre en place un réseau d'échange et d'expérimentation sur l'amélioration des pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau	Animation réseau	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Soutien technique aux fermes-test	SMAGGA	50 165 €	60 000 €	AD	AD	40%	24 000 €					0 €	AD	2013-2017
		Organisation journées d'échange et supports de communication	SMAGGA	22 410 €	26 800 €	50%	13 400 €	30%	8 040 €					0 €	5 360 €	2013-2017
A-2-2	Mise en place d'aménagements limitant le transfert des pollutions vers les eaux superficielles	Etudes de faisabilité zones tampon et bassins phytoremédiation	SMAGGA	85 000 €	101 660 €	40%	34 000 €	40%	34 000 €					15 737 €	17 923 €	2013-2014
		Création de zones tampon	Communes, com. Com., SMAGGA	78 000 €	93 288 €	40%	31 200 €	40%	31 200 €					12 074 €	18 814 €	2015-2017
		Aménagement de bassins de phytoremédiation	Communes, com. Com., SMAGGA	100 000 €	119 600 €	40%	40 000 €	40%	40 000 €					15 480 €	24 120 €	2015-2017
A-2-3	Mesures de type MAET	Elaboration du zonage	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2014
		Mise en œuvre des mesures	Agriculteurs	200 000 €	200 000 €	AD	AD	*50%	100 000 €					0 €	AD	2014-2017
A-2-4	Développement de l'agriculture biologique et des circuits courts	Animation	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Outils de communication	SMAGGA, communautés de communes	12 542 €	15 000 €	AD	AD	** 40%	6 000 €					0 €	AD	2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>548 117 €</b>	<b>616 348 €</b>		<b>118 600 €</b>		<b>243 240 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>43 291 €</b>	<b>66 217 €</b>	

\*=aide maximum. Taux de 0 à 50% max selon intervention des autres financeurs, et selon maîtrise d'ouvrage

\*\* = aide dans le cadre du PSADER

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

*Sous-objectif : Réduire les pollutions phytosanitaires d'origine agricole*

A-2-5	Création d'aires collectives de remplissage et de lavage des cuves et pulvérisateurs	Animation de la démarche	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Etude et création des aires collectives (5)	Groupeement d'agriculteurs	97 000 €	116 000 €	50%	48 500 €	*30%	29 100 €					0 €	38 400 €	2013-2017
A-2-6	Promotion des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires	Animation de la démarche	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Développement du désherbage alternatif	Agriculteurs	100 335 €	120 000 €	AD	AD	*50%	60 000 €					0 €	AD	2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>197 335 €</b>	<b>236 000 €</b>		<b>48 500 €</b>		<b>89 100 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>38 400 €</b>	

\*=taux d'aide maximum. Cf. fiche action pour détail des conditions

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

*Sous-objectif : Réduire les pollutions azotées d'origine agricole*

A-2-7	Améliorer les pratiques d'épandage	Epandage des boues d'épuration - Animation		-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Accompagnement à la généralisation des plans d'épandage	SMAGGA, agriculteurs	60 200 €	72 000 €	AD	AD	*40%	33 360 €					0 €	AD	2013-2017
		Développement du compostage des effluents d'élevage		9 532 €	11 400 €									0 €	AD	2013-2017
A-2-8	Raisonnement la fertilisation minérale	Analyses de sol		13 380 €	16 000 €									0 €	AD	2013-2017
		Réalisation des plans de fertilisation - animation	SMAGGA, agriculteurs	-	-	AD	AD	*40%	12 640 €					0 €	AD	2013-2017
		Mise en place de CIPANs		13 020 €	15 600 €									0 €	AD	2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>96 132 €</b>	<b>115 000 €</b>		<b>0 €</b>		<b>46 000 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	

\* Cf. fiche action pour détail des conditions

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

#### Objectif A3 : Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière

*Sous-objectif : Réduire les pollutions d'origine industrielle*

A-3-1	Diagnostics des réseaux dans les zones industrielles	Inspections télévisées et analyses	SYSEG	37 600 €	45 000 €	50%	18 800 €			10%	3 760 €			7 370 €	15 070 €	2013-2017
			Commune de Chaponost	-	-									0 €	0 €	2014
			COPAMO	4 400 €	5 200 €									0 €	5 200 €	2013-2017
A-3-2	Sensibilisation des industriels	Diffusion d'articles dans les publications spécialisées		-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Edition d'une plaquette de sensibilisation	SMAGGA	1 840 €	2 200 €	40%	880 €	40%	880 €					0 €	440 €	2014
A-3-3	Diagnostics et conseils auprès des établissements potentiellement polluants	Recensement des entreprises à risque		-	-									0 €	0 €	2013
		Réalisation de pré-diagnostics	AD - SMAGGA - Partenariat CCI	145 000 €	145 000 €	40%	58 000 €	40%	58 000 €					0 €	29 000 €	2013-2017
		Accompagnement des entreprises		-	-									0 €	0 €	2013-2017
A-3-4	Travaux d'assainissement pluvial à Brignais	Assainissement pluvial d'une aire de gens du voyage sédentaires	Commune de Brignais	115 000 €	137 540 €	AD	AD						21 291 €	AD	2013	
<b>TOTAL</b>				<b>303 840 €</b>	<b>334 940 €</b>		<b>77 680 €</b>		<b>58 880 €</b>		<b>3 760 €</b>		<b>0 €</b>	<b>28 661 €</b>	<b>49 710 €</b>	

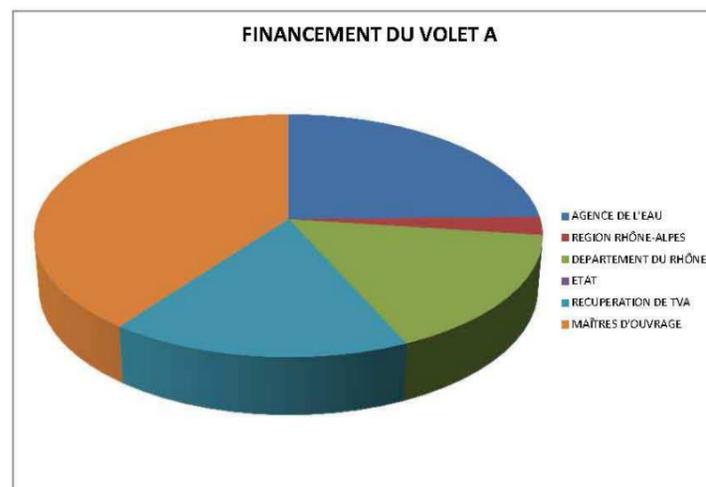
AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel	
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €				
<i>Sous-objectif : Réduire les pollutions d'origine routière</i>																	
A-3-5	Sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures sur l'utilisation des produits phytosanitaires	Sensibilisation des gestionnaires	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017	
		Participation à la formation des applicateurs		-	-										0 €	0 €	2013-2017
		Identifier les zones sensibles traversées par le réseau ferré		-	-											0 €	0 €
A-3-6	Mise en place de mesures de limitation et de gestion des pollutions routières	Etude préalable	SMAGGA, gestionnaires de voirie	20 000 €	23 920 €	AD	AD			20%	4 000 €			0 €	AD	2014	
		Elaboration de plans de secours		-	-										0 €	0 €	2015-2017
<b>TOTAL</b>				<b>20 000 €</b>	<b>23 920 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>			

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

**FINANCEMENT DU VOLET A :**

AGENCE DE L'EAU	5 102 202 €
REGION RHÔNE-ALPES	492 650 €
DEPARTEMENT DU RHÔNE	3 343 161 €
ETAT	0 €
RECUPERATION DE TVA	3 486 238 €
MAÎTRES D'OUVRAGE	8 222 796 €
AD	4 027 767 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 674 814 €</b>



**Volet B : Améliorer le fonctionnement et les usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau**

**Objectif B1 : Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques**

*Sous-objectif : Entretien les cours d'eau*

B.1.1	Entretien et restauration de la ripisylve		SMAGGA - brigade	96 000 €	96 000 €		*[100 000 €]	**30%	11 550 €		*[958 456 €]		0 €	84 450 €	2013-2017
			SMAGGA - Fournitures + entreprises	175 000 €	209 300 €	AD		30%	52 500 €	**20%	29 300 €		32 400 €	AD	2013-2017
B.1.2	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des atterrissements		SMAGGA										0 €	0 €	2014-2017
<b>TOTAL</b>				<b>271 000 €</b>	<b>305 300 €</b>		<b>0 €</b>		<b>64 050 €</b>		<b>29 300 €</b>		<b>0 €</b>	<b>32 400 €</b>	<b>84 450 €</b>

\* Aides versées à l'association Rhône Insertion Environnement qui met la brigade rivière à disposition du SMAGGA

\*\*montant plafonné

*Sous-objectif : Restaurer une morphologie permettant un meilleur fonctionnement des cours d'eau*

B.1.3	Confortement des transitions entre berges enrochées et non protégées à Thurins		SMAGGA	7 000 €	8 372 €		*50%	1 750 €	20%	1 400 €	20%	1 400 €		1 296 €	2 526 €	2013
B.1.4	Stabilisation de berges en techniques végétales et aménagements piscicoles en tête de bassin		SMAGGA	15 000 €	17 940 €		50%	8 970 €	30%	5 382 €				0 €	3 588 €	2013-2017
B.1.5	Protection de berges sur le Garon à Brignais		SMAGGA	30 000 €	35 880 €						20%	6 000 €		5 554 €	24 326 €	2013
B.1.6	Stabilisation de berges en techniques végétales sur le Garon à Soucieu-en-Jarrest		SMAGGA	10 000 €	11 960 €		50%	5 980 €	30%	3 588 €				0 €	2 392 €	2014
B.1.7	Stabilisation du lit et des berges en techniques végétales sur le Cartelier		SMAGGA	40 000 €	47 840 €		50%	20 000 €	30%	12 000 €				7 406 €	8 434 €	2014
B.1.8	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés - Priorité 1		SMAGGA	138 000 €	165 048 €						*20%	15 440 €		25 549 €	124 059 €	2013-2015
B.1.9	Renaturation des berges à Brignais entre le Pont de la Levée et le boulevard des Sports		SMAGGA	85 000 €	101 660 €		50%	42 500 €	30%	25 500 €				15 737 €	17 923 €	2015-2016
B.1.10	Reprise d'enrochements déstabilisés sur le Garon aval		SMAGGA	35 000 €	41 860 €						20%	7 000 €		6 480 €	28 380 €	2015
B.1.11	Stabilisation d'un chemin en bord de cours d'eau sur le Garon à Millery		SMAGGA	70 000 €	83 720 €				20%	14 000 €	20%	14 000 €		12 960 €	42 760 €	2015
B.1.12	Stabilisation du lit et des berges au droit des ouvrages d'art fragilisés - Priorité 2		SMAGGA	50 000 €	59 800 €						20%	10 000 €		9 257 €	40 543 €	2016-2017
B.1.13	Restauration de berges en technique mixte sur le Garon à Voules dans le secteur de la RD36		SMAGGA	40 000 €	47 480 €						20%	8 000 €		7 350 €	32 130 €	2016
B.1.14	Restauration du potentiel habitational sur le Garon entre Brignais et Voules		SMAGGA	50 000 €	59 800 €		50%	25 000 €	30%	15 000 €				9 257 €	10 543 €	2017
<b>TOTAL</b>				<b>570 000 €</b>	<b>681 360 €</b>		<b>104 200 €</b>		<b>76 870 €</b>		<b>61 840 €</b>		<b>0 €</b>	<b>100 846 €</b>	<b>337 604 €</b>	

\*=montant plafonné

*Sous-objectif : Restaurer la continuité piscicole*

B.1.15	Restauration de la continuité piscicole Lot 1		SMAGGA	50 000 €	59 800 €		80%	40 000 €				FDFPMA*	2 000 €	9 257 €	8 543 €	2013
B.1.16	Restauration de la continuité piscicole têtes de bassin		SMAGGA	176 000 €	210 496 €		80%	140 800 €				FDFPMA*	7 040 €	32 585 €	30 071 €	2013-2014
B.1.17	Restauration de la continuité piscicole Lot 2		SMAGGA	173 000 €	206 908 €		80%	138 400 €				FDFPMA*	6 920 €	32 029 €	29 559 €	2015-2016
B.1.18	Renaturation et restauration de la continuité piscicole au droit du seuil des Mouilles à Millery (lot 2)		SMAGGA	120 000 €	143 520 €		50%	60 000 €	30%	36 000 €		FDFPMA*	AD	22 217 €	AD	2016
B.1.19	Restauration de la continuité piscicole priorité 3		SMAGGA	80 000 €	95 680 €		50%	40 000 €	30%	24 000 €		FDFPMA*	3 200 €	14 811 €	13 669 €	2016-2017
<b>TOTAL</b>				<b>599 000 €</b>	<b>716 404 €</b>		<b>419 200 €</b>		<b>60 000 €</b>		<b>0 €</b>		<b>19 160 €</b>	<b>110 899 €</b>	<b>81 842 €</b>	

\*=sous réserve de l'enveloppe annuelle de la FDFPMA

*Sous-objectif : Préserver et restaurer les milieux aquatiques remarquables*

B.1.20	Préservation des zones humides	Diagnostic	SMAGGA	20 067 €	24 000 €		20%	4 800 €	40%	9 600 €	20%	4 000 €		0 €	5 600 €	2013-2014	
		Guide		2 760 €	3 300 €		40%	1 320 €	40%	1 320 €				0 €	660 €	2013-2014	
		Intégration dans les PLU communaux	Communes	2 415 €	2 415 €									0 €	2 415 €	2013-2014	
		Elaboration des plans de gestion	Communes, communautés de communes	50 168 €	60 000 €		80%	48 000 €						0 €	12 000 €	2015-2017	
B.1.21	Aménagement du site des carrières du Garon		Syndicats d'eau potable	100 000 €	119 600 €	AD	AD	*AD	30 000 €	AD	AD		18 514 €	AD	2013-2017		
B.1.22	Définition d'une politique foncière sur le bassin versant du Garon		SMAGGA - étude	50 000 €	59 800 €		30%	17 940 €	30%	17 940 €	20%	10 000 €		0 €	13 920 €	2013	
			SMAGGA, communes, com com - acquisitions	200 000 €	200 000 €	AD	AD	AD	AD	20%	40 000 €			0 €	AD	2013-2017	
B.1.23	Restauration du corridor biologique de la Vallée en Barret entre la Chalandrèze et le Furon	Plantation de haies et de ripisylve		4 800 €	5 741 €	AD	AD					AD	AD	0 €	AD	2015	
		Gestion des prairies humides		14 000 €	16 744 €	AD	AD					AD	AD	0 €	AD	2013-2017	
		Création de mares		10 000 €	11 960 €	AD	AD					AD	AD	1 851 €	AD	2013-2017	
		Cartographie des habitats et suivis	AD - SMAGGA, CREN, CCVG, COPAMO	81 500 €	97 474 €	AD	AD			*AD	30 000 €		AD	AD	0 €	AD	2013-2017
		Aménagement des sites		54 000 €	64 584 €	AD	AD						AD	AD	9 998 €	AD	2014
		Outils de communication		18 000 €	21 528 €	AD	AD						AD	AD	0 €	AD	2014-2015
	Animations		85 000 €	101 660 €	AD	AD					AD	AD	0 €	AD	2013-2017		
B.1.24	Réalisation d'un inventaire faune et flore		SMAGGA	20 000 €	23 920 €				50%	11 960 €				0 €	11 960 €	2015	
B.1.25	Elaboration d'un plan de gestion de la Lône des Arboras à Grigny		SMAGGA/SMIRIL	50 000 €	59 800 €		40%	23 920 €	40%	23 920 €				0 €	11 960 €	2016-2017	
<b>TOTAL</b>				<b>762 710 €</b>	<b>872 526 €</b>		<b>95 980 €</b>		<b>124 740 €</b>		<b>54 000 €</b>		<b>0 €</b>	<b>30 363 €</b>	<b>58 515 €</b>		

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

\*=enveloppe prévisionnelle - A voir selon éligibilité du projet

*Sous-objectif : Mettre en valeur les milieux aquatiques*

B.1.26	Création d'un chemin piéton en bord de cours d'eau dans la basse vallée du Garon		Commune de Brignais	320 000 €	382 720 €			AD	AD					59 245 €	AD	2013-2015
B.1.27	Création d'un parcours pédagogique sur les berges du Garon		SMAGGA	15 050 €	18 000 €			30%	5 400 €					0 €	12 600 €	2015
B.1.28	Guide des balades en bord de rivière		SMAGGA	6 500 €	7 800 €			30%	2 340 €					0 €	5 460 €	2015
<b>TOTAL</b>				<b>341 550 €</b>	<b>408 520 €</b>		<b>0 €</b>		<b>7 740 €</b>		<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>59 245 €</b>	<b>18 060 €</b>	

**Objectif B2 : Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences**

*Sous-objectif : Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables*

B.2.1	Diagnostique de vulnérabilité	Habitations		60 000 €	71 760 €							50%	35 880 €	0 €	35 880 €		
		Entreprises	SMAGGA	10 000 €	11 960 €								50%	5 980 €	0 €	5 980 €	2013-2017
		Bâtiments communaux		5 000 €	5 980 €								50%	2 990 €	0 €	2 990 €	
B.2.2	Sensibiliser la population au risque d'inondation		SMAGGA	13 010 €	15 560 €			30%	4 668 €			50%	7 780 €	0 €	3 112 €	2015-2017	
B.2.3	Pose de repères de crues		SMAGGA	12 400 €	14 830 €			30%	3 720 €			50%	6 200 €	2 296 €	2 614 €	2013-2014	
B.2.4	Sensibilisation des entreprises situées en zone inondable		SMAGGA	2 592 €	3 100 €			30%	930 €					0 €	2 170 €	2013-2017	
B.2.5	Formation des élus et du personnel à la réglementation intéressant les inondations		SMAGGA	12 040 €	14 400 €			30%	4 320 €			50%	7 200 €	0 €	2 880 €	2015	
<b>TOTAL</b>				<b>115 042 €</b>	<b>137 590 €</b>		<b>0 €</b>		<b>13 638 €</b>		<b>0 €</b>		<b>66 030 €</b>	<b>2 296 €</b>	<b>55 626 €</b>		

N° Action	Intitulé de la fiche-action	Opérations	Maître d'ouvrage	Coût total HT	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		FCTVA/ récupération TVA	Autofinancement	Phasage prévisionnel
						Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €			
<i>Sous-objectif : Réduire l'aléa inondation</i>																
B-2-6	Améliorer la connaissance de l'aléa		SMAGGA	100 000 €	119 600 €					10%	10 000 €	50%	50 000 €	18 514 €	41 086 €	2013
B-2-7	Restaurer et préserver les champs d'expansion des crues		SMAGGA	100 000 €	119 600 €	AD	AD	30%	30 000 €			50%	50 000 €	18 514 €	21 086 €	2014-2017
B-2-8	Visite d'autres collectivités équipées de protections de type barrage écrêteurs		SMAGGA	1 130 €	1 380 €									0 €	1 380 €	2014
B-2-9	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique sur les bassins versant du Garon et du Mornantet		SMAGGA	1 000 000 €	1 196 000 €					20%	200 000 €	50%	500 000 €	185 141 €	310 859 €	2015-2017
B-2-10	Réaliser les études préalables aux travaux de ralentissement dynamique sur le bassin versant du Merdanson de Chaponost		SMAGGA	330 000 €	394 680 €					20%	66 000 €	50%	165 000 €	61 096 €	102 584 €	2015-2017
<b>TOTAL</b>				<b>1 531 130 €</b>	<b>1 831 260 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>276 000 €</b>	<b>765 000 €</b>	<b>283 265 €</b>	<b>476 995 €</b>				

*Sous-objectif : Améliorer la gestion de crise*

B-2-11	Réalisation des courbes de tarage des stations du système d'alerte de crues		SMAGGA	40 000 €	47 840 €			30%	12 000 €			50%	20 000 €	7 406 €	8 434 €	2013-2017
B-2-12	Améliorer le volet inondation des PCS communaux		Communes	-	-									0 €	0 €	2013-2017
B-2-13	Sensibiliser la population, les élus et personnels communaux aux bons comportements lors des phénomènes de crue		SMAGGA	12 542 €	15 000 €			30%	4 500 €			50%	7 500 €	0 €	3 000 €	2013-2017
B-2-14	Présentation du système d'alerte à la population		SMAGGA	300 €	350 €									0 €	350 €	2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>52 842 €</b>	<b>63 190 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>16 500 €</b>	<b>0 €</b>	<b>27 500 €</b>	<b>7 406 €</b>	<b>11 784 €</b>				

*Sous-objectif : Améliorer la gestion des problématiques de ruissellement*

B-2-15	Mettre en œuvre les actions du SDGEP relatives à la maîtrise du ruissellement		SMAGGA	2 000 000 €	2 392 000 €	AD	AD	*30%	150 000 €	AD	AD	AD	AD	370 282 €	AD	2014-2017
<b>TOTAL</b>				<b>2 000 000 €</b>	<b>2 392 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>370 282 €</b>	<b>0 €</b>			

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

\*=enveloppe prévisionnelle - A voir selon éligibilité du projet

Objectif B3 : Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

*Sous-objectif : Optimiser la gestion des retenues*

B-3-1	Mise en place des débits réservés sur les plans d'eau à fort enjeu environnemental		Propriétaires plans d'eau	400 000 €	478 400 €			AD	AD	AD	AD			0 €	AD	2013-2017
B-3-2	Effacement des retenues non utilisées		Propriétaires plans d'eau	150 000 €	179 400 €	50%	75 000 €	*30%	45 000 €					0 €	59 400 €	2013-2017
<b>TOTAL</b>				<b>550 000 €</b>	<b>657 800 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>59 400 €</b>					

\* Cf. fiche action pour détail des conditions

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

*Sous-objectif : Optimiser les prélèvements pour l'alimentation en eau potable*

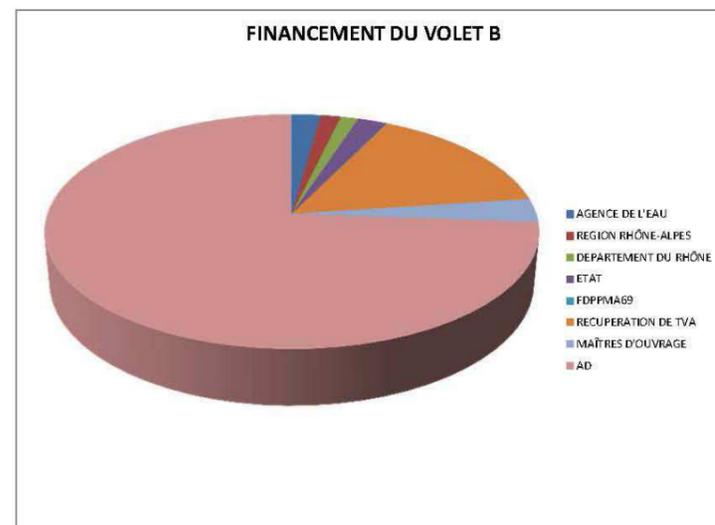
B-3-3	Améliorer le rendement des réseaux	Pose de débitmètres	SIDESOL	208 000 €	248 768 €	50%	104 000 €			30%	62 400 €			40 768 €	41 600 €	2013
		Travaux de réhabilitation de réseaux		12 500 000 €	14 950 000 €	AD	AD							2 450 000 €	AD	2013-2017
		Pose de débitmètres	SIMIMO	130 000 €	155 480 €	50%	65 000 €			30%	39 000 €			25 480 €	26 000 €	2013
		Travaux de réhabilitation de réseaux		5 000 000 €	5 980 000 €	AD	AD							980 000 €	AD	2013-2017
B-3-4	Inciter la population à mettre en place des dispositifs permettant les économies d'eau		SMAGGA/syndicats d'eau potable	-	-									0 €	0 €	2013-2017
B-3-5	Mobiliser provisoirement de nouvelles ressources pour l'AEP	Définition d'une stratégie de gestion quantitative	Syndicats d'eau potable	-	-									0 €	0 €	2013-2017
		Création d'une station de traitement sur captages de Chasse-Ternay	Syndicat Rhône-Sud	8 000 000 €	9 568 000 €	*50%	AD			*30%	AD			1 568 000 €	AD	2013-2018
<b>TOTAL</b>				<b>25 838 000 €</b>	<b>30 902 248 €</b>	<b>169 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>101 400 €</b>	<b>0 €</b>	<b>5 064 248 €</b>	<b>67 600 €</b>					

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

\*=montant plafonné

FINANCEMENT DU VOLET B :

AGENCE DE L'EAU	863 380 €
REGION RHÔNE-ALPES	588 538 €
DEPARTEMENT DU RHÔNE	522 540 €
ETAT	858 530 €
FDPMA69	19 160 €
RECUPERATION DE TVA	6 061 249 €
MAÎTRES D'OUVRAGE	1 251 876 €
AD	28 802 925 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 968 198 €</b>



**Volet C : Promouvoir et pérenniser la gestion globale de la ressource en eau**

N° Action	Intitulé de l'action/opération	Maître d'ouvrage	Coût total (€ HT)	Coût total TTC	Agence de l'Eau		Région Rhône-Alpes		Département		Etat		Autofinancement	Passage prévisionnel	
					Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €	Taux en %	Montant en €			
<b>Objectif C1 : Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière</b>															
C-1-1	Poste de chargé de mission	SMAGGA	425 000 €	425 000 €	*50%	211 250 €	**40%	120 000 €					0 €	93 750 €	H <sup>n</sup> 2013-2018
C-1-2	Poste de technicien de rivière	SMAGGA	325 000 €	325 000 €	*50%	146 250 €	**40%	113 750 €					0 €	65 000 €	H <sup>n</sup> 2013-2018
C-1-3	Poste de conducteur d'opérations	SMAGGA	300 000 €	300 000 €	AD	AD				40%	120 000 €		0 €	AD	H <sup>n</sup> 2013-2018
C-1-4	Poste d'animateur phytosanitaires et pollutions agricoles	Poste Investissement lié à la création du poste	SMAGGA	325 000 €	325 000 €	*50%	162 500 €	**40%	97 500 €				0 €	65 000 €	H <sup>n</sup> 2013-2018
				20 000 €	23 920 €	50%	10 000 €						3 703 €	10 217 €	2013
C-1-5	Poste de chargé de communication	SMAGGA	300 000 €	300 000 €	**50%	137 500 €	***40%	102 500 €					0 €	60 000 €	H <sup>n</sup> 2013-2018
<b>TOTAL</b>			<b>1 695 000 €</b>	<b>1 698 920 €</b>		<b>667 500 €</b>		<b>433 750 €</b>		<b>0 €</b>	<b>120 000 €</b>		<b>3 703 €</b>	<b>293 967 €</b>	

AD = financement possible selon fiche de poste. Si pas de financement direct, transformé en coûts interne sur les action du contrat

\*= montant éligible : cf. fiches actions

\*\*taux/montant plafonnés, dans la limite de 80% d'aide par poste et par an

\*\*\*conditions de financement : cf. fiche action

(4\*)= année 2018 incomplète car financement des postes jusqu'à l'échéance du contrat uniquement

**Objectif C2 : Communiquer et sensibiliser**

*Sous-objectif : Communiquer*

C-2-1	Informar les élus sur le rôle et les objectifs du 2nd contrat de rivière du Garon	SMAGGA	920 €	1 100 €			30%	330 €					0 €	770 €	2013
C-2-2	Rapport d'activités du SMAGGA et des actions du contrat de rivière	SMAGGA	12 500 €	15 000 €			30%	4 500 €					0 €	10 500 €	2013-2017
C-2-3	SMAGGAzine : journal d'information grand public	SMAGGA	35 117 €	42 000 €	50%	21 000 €	30%	12 600 €					0 €	8 400 €	2013-2017
C-2-4	Site internet du contrat de rivière du Garon	SMAGGA	12 640 €	15 120 €	50%	7 560 €	30%	4 536 €					0 €	3 024 €	2013-2017
C-2-5	Conférences "Les Entretiens du Garon"	SMAGGA	25 500 €	30 500 €	50%	15 250 €	30%	9 150 €					0 €	6 100 €	2013-2017
C-2-6	Sensibilisation de la population aux enjeux de préservation des cours d'eau et de la nappe	SMAGGA	15 385 €	18 400 €	*50%	5 000 €	30%	5 520 €					0 €	7 880 €	2013-2017
C-2-7	Exposition et guide sur la faune et la flore du bassin versant	SMAGGA	7 280 €	8 700 €			30%	2 610 €					0 €	6 090 €	2015-2017
<b>TOTAL</b>			<b>109 342 €</b>	<b>130 820 €</b>		<b>48 810 €</b>		<b>39 246 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>42 764 €</b>	

\*montant plafonné

*Sous-objectif : Eduquer au développement durable*

C-2-8	Animations jeune public et grand public	SMAGGA, associations	209 000 €	250 000 €	*50%	120 000 €	30%	75 000 €					0 €	55 000 €	2013-2017
C-2-9	Réalisation d'un nouveau poster pédagogique du bassin versant	SMAGGA	17 600 €	21 000 €	**50%	5 000 €	30%	6 300 €					0 €	9 700 €	2013-2017
C-2-10	Réalisation d'une maquette du bassin versant	SMAGGA	21 000 €	25 116 €	**50%	5 000 €	30%	6 300 €				3 888 €	0 €	9 288 €	2014
C-2-11	Création d'un outil pédagogique numérique	SMAGGA	37 625 €	45 000 €	**50%	5 000 €	30%	13 500 €					0 €	26 500 €	2015
<b>TOTAL</b>			<b>285 225 €</b>	<b>341 116 €</b>		<b>135 000 €</b>		<b>101 100 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>3 888 €</b>		<b>101 128 €</b>	

\* conditions de financement : cf. fiche action

\*\*= montant plafonné

**Objectif C3 : Suivre et évaluer**

*Sous-objectif : Observatoire des milieux aquatiques*

C-3-1	Mise en place d'un observatoire de la qualité de l'eau et bilan final	SMAGGA	125 418 €	150 000 €	50%	75 000 €	30%	45 000 €					0 €	30 000 €	2013-2018
C-3-2	Mise en place d'un observatoire des pollutions	SMAGGA	8 860 €	10 600 €	AD	AD	30%	3 180 €					0 €	AD	2013-2017
C-3-3	Mise en place d'un observatoire de la qualité piscicole et bilan final	FDPPMA69	53 000 €	53 000 €	50%	26 500 €	30%	15 900 €					0 €	10 600 €	2013-2018
C-3-4	Mise en place d'un observatoire de l'état quantitatif de la ressource en eau	SMAGGA	-	-									0 €	0 €	2013-2017
C-3-5	Etude de l'impact des retenues collinaires sur la qualité de l'eau	SMAGGA	45 150 €	54 000 €	50%	27 000 €	30%	16 200 €					0 €	10 800 €	2013
<b>TOTAL</b>			<b>232 428 €</b>	<b>267 600 €</b>		<b>128 500 €</b>		<b>80 280 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>51 400 €</b>	

AD = potentiellement éligible dans le cadre de la politique du partenaire, mais conditions à préciser sur la base des éléments du projet

*Sous-objectif : Evaluation de la procédure*

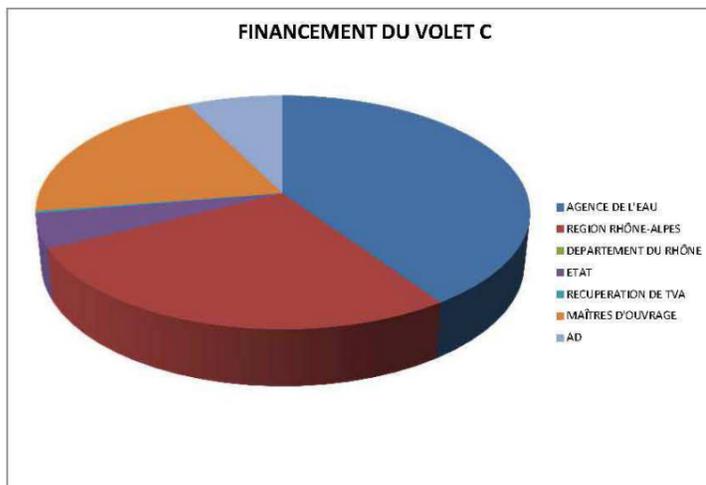
C-3-6	Bilan à mi-parcours du contrat de rivière	SMAGGA	2 500 €	3 000 €	50%	1 500 €	30%	900 €					0 €	600 €	2015-2016
C-3-7	Bilan de fin de contrat	SMAGGA	44 310 €	53 000 €	50%	26 500 €	30%	15 900 €					0 €	10 600 €	2017-2018
<b>TOTAL</b>			<b>46 810 €</b>	<b>56 000 €</b>		<b>28 000 €</b>		<b>16 800 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>11 200 €</b>	

**Objectif C4 : Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau**

C-4-1	Etude d'opportunité de mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant du Garon	SMAGGA	33 450 €	40 000 €	50%	20 000 €	30%	12 000 €					0 €	8 000 €	2015-2017
<b>TOTAL</b>			<b>33 450 €</b>	<b>40 000 €</b>		<b>20 000 €</b>		<b>12 000 €</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>		<b>0 €</b>	<b>8 000 €</b>	

**FINANCEMENT DU VOLET C :**

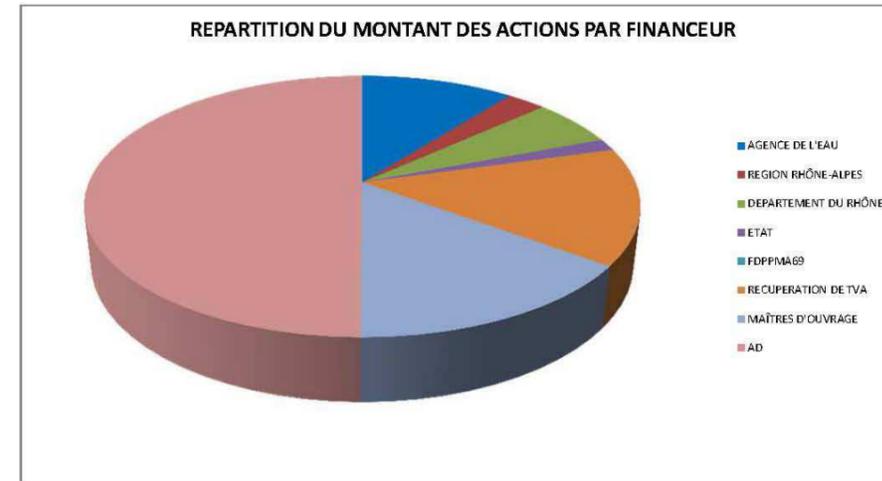
AGENCE DE L'EAU	1 027 810 €
REGION RHÔNE-ALPES	683 176 €
DEPARTEMENT DU RHÔNE	0 €
ETAT	120 000 €
RECUPERATION DE TVA	7 591 €
MAÎTRES D'OUVRAGE	508 459 €
AD	187 420 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 534 456 €</b>



**REPARTITION FINANCIERE GLOBALE DU CONTRAT DE RIVIERE**  
**Montants TTC**

	VOLET A	VOLET B	VOLET C	TOTAL
AGENCE DE L'EAU	5 102 202 €	863 380 €	1 027 810 €	6 993 392 €
REGION RHÔNE-ALPES	492 650 €	588 538 €	683 176 €	1 764 364 €
DEPARTEMENT DU RHÔNE	3 343 161 €	522 540 €	0 €	3 865 701 €
ETAT	0 €	858 530 €	120 000 €	978 530 €
FDPMA69	0 €	19 160 €	0 €	19 160 €
RECUPERATION DE TVA	3 486 238 €	6 061 249 €	7 591 €	9 555 078 €
MAÎTRES D'OUVRAGE	8 222 796 €	1 251 876 €	508 459 €	9 983 131 €
AD	4 027 767 €	28 802 925 €	187 420 €	33 018 112 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 674 814 €</b>	<b>38 968 198 €</b>	<b>2 534 456 €</b>	<b>66 177 467 €</b>

dont 351 750 € pour les postes, et 19 250 € financés hors contrat de rivière (PSADER, appel à projets)



---

## TITRE 4. SUIVI DU CONTRAT DE RIVIERE

---

### 4.1 LE SUIVI OPERATIONNEL

Le suivi opérationnel des actions du contrat de rivière du Garon sur le plan technique et financier sera réalisé sur la base d'un tableau de bord qui permettra de suivre l'engagement et la réalisation des actions prévues au contrat, ainsi que l'évolution des indicateurs associés

### 4.2 LES OBSERVATOIRES

#### Observatoire de la qualité de l'eau

Un suivi de la qualité de l'eau sera effectué pendant la durée du contrat de rivière, afin d'évaluer l'efficacité des actions réalisées, et éventuellement apporter les mesures correctives nécessaires sur les actions s'il s'avérait que les résultats attendus ne soient pas atteints.

#### Observatoire des pollutions

Via le SIG du SMAGGA, un observatoire des pollutions sera mis en place. Outre l'objectif de faire cesser les pollutions détectées le plus rapidement possible, il permettra de caractériser les pollutions qui peuvent survenir sur le bassin versant pendant le déroulement du contrat de rivière, et qui pourraient atténuer voire rendre transparent l'effet des actions réalisées sur la qualité de l'eau

#### Observatoire de la qualité piscicole

Trois campagnes de suivi piscicole seront réalisées en début, milieu et fin de contrat, sur les 27 stations définies en 2006.

#### Observatoire de l'état quantitatif

L'opération consistera à mettre en place, via le SIG du SMAGGA, un observatoire de l'état quantitatif de la ressource en eau en différents points du bassin versant, grâce aux stations hydrométriques et pluviométriques du SMAGGA, ainsi que par les données récupérées auprès des autres acteurs et partenaires du contrat.

#### Indicateurs

Afin d'évaluer la réussite du contrat de rivière, il convient de mettre en regard les objectifs avec la mise en œuvre et les résultats des actions qui y sont prévues. Pour cela, des indicateurs ont été définis pour chacune des fiches actions du contrat de rivière et leur évolution sera analysée dans le cadre du suivi opérationnel du contrat de rivière. Ils figurent en annexe au présent rapport.

### 4.3 BILANS

Enfin, afin d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de rivière, et donc de juger de l'adéquation du programme engagé avec l'atteinte des objectifs qui y ont été fixés deux bilans seront conduits durant le contrat de rivière, à mi-contrat et en fin de procédure.

## **ANNEXE – TABLEAU DES INDICATEURS ET OBJECTIFS ASSOCIES**

	Objectif	Indicateurs	Valorisation de l'indicateur	Résultat attendu	Mesure PDM
<b>VOLET A</b> <b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>	<b>Objectif A1</b> Réduction de la pollution domestique	Réalisation des études/travaux prévus	Réalisé/non réalisé	Réalisé	5B17 5E21
		Qualité de la ressource en eau	Classe de qualité selon système NQE	Qualité bonne ou très bonne	5B17 5E21
		Performances épuratoires des statons d'épuration	Conforme/non conforme	Conforme	5B17
		Nombre de dysfonctionnement des postes de relevage d'eaux usées		Réduction du nombre de dysfonctionnement	5E21
		Nombre de déversements/volumes déversés aux milieux naturels par les déversoirs d'orage et en tête de stations		Réduction du nombre de déversement//des volumes déversés	5E21
		Nombre d'installations d'assainissement non collectif réhabilitées		300	5E21
		Nombre de participants aux opérations de sensibilisation/formation réalisées		-	5E21
		Nombre de plans de désherbage communaux réalisés		17	
		Nombre de communes engagées dans la charte régionale de réduction des produits phytosanitaires		17	
		Evolution des surfaces communales désherbées sans produits phytosanitaires	M <sup>2</sup>	Augmentation des surfaces	
		Evolution des quantités de produits phytos consommées par les communes	Kg	Réduction des quantités	
		Nombre d'audits de locaux de stockage des produits phytos		27	
		Nombre de locaux de stockage phytos aux normes		27	
		Nombre d'appareils de désherbage alternatifs acquis par les communes		10	
		Nombre de documents de sensibilisation/information imprimés/distribués		10 000	
		Nombre de contacts lors des journées de sensibilisation grand public		2 500	

<b>VOLET A</b>  <b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>	<b>Objectif A1</b> Réduction de la pollution domestique	Nombre de professionnels sensibilisés à la thématique de l'utilisation des produits phytosanitaires		10	
		Nombre d'entrées dans les cinémas participant à la diffusion du film de sensibilisation phytos/produits polluants		600 000	
		Nombre d'articles parus dans la presse		Au moins un par an	
	<b>Objectif A2</b> Réduction des pollutions d'origine agricole	Nombre de partenaires participant au groupe de travail agricole	Nombre de structures représentées	Au moins 8 structures (professionnels, collectivités)	5C18 5D01 5D07
		Nombre de réunions		Au moins 3 réunions par an	
		Nombre de fermes-test		A préciser dans le cadre du groupe de travail agricole	
		Nombre de parcelles de démonstration			
		Nombre de journées de démonstration			
		Nombre de participants aux journées de démonstration			
		Qualité de la ressource en eau	Classe de qualité selon système NQE	Qualité bonne ou très bonne	
		Linéaire de haies planté et surface enherbée	Ml et m <sup>2</sup>	Selon étude prévue en 2013-2014	5D07
		Réalisation des études/travaux prévus	Réalisé/non réalisé	Réalisé	5D07
		Elaboration du zonage préalable à la définition de mesures de type MAET	Réalisé/non réalisé	Réalisé	5C18 5D01 5D07
		Surfaces contractualisées sur des mesures de type MAET	M <sup>2</sup>	A préciser dans le cadre du groupe de travail agricole	
		Nombre d'agriculteurs engagés en agriculture biologique			
		Surfaces engagées en agriculture biologique			
		Nombre d'aires collectives de manipulation des phytos créées		5	5D01
		Nombre d'agriculteurs utilisant les aires phytos collectives		-	
		Nombre de plans d'épandage réalisés		A préciser dans le cadre du groupe de travail agricole selon potentiel	5C18
		Nombre d'analyses d'effluents réalisées			

<b>VOLET A</b>  <b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>	<b>Objectif A2</b> Réduction des pollutions d'origine agricole	Nombre d'agriculteurs pratiquant le compostage		A préciser dans le cadre du groupe de travail agricole selon potentiel	5C18
		Nombre de jardineries/exploitants engagés dans la vente de compost de pays			
		Nombre de plans de fertilisation réalisés			
		Nombre d'analyses de sol réalisées			
		Superficie annuelle couverte en CIPANs	Ha		
		Nombre de documents de sensibilisation imprimés/distribués			
	<b>Objectif A3</b> Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière	Qualité de la ressource en eau	Classe de qualité selon système NQE	Qualité bonne ou très bonne	
		Qualité des sédiments dans les cours d'eau	Classe de qualité selon système NQE	Qualité bonne ou très bonne	
		Nombre de zones industrielles diagnostiquées		5	
		Linéaire de réseaux investigués	MI	12 km	
		Nombre d'articles parus dans la presse spécialisée		Au moins trois sur la durée du contrat	
		Nombre de contacts établis avec les entreprises		A préciser selon le nombre d'entreprises identifiées comme à risque	
		Nombre d'entreprises identifiées comme à risque			
		Nombre d'entreprises diagnostiquées			
		Nombre d'entreprises sensibilisées			
		Nombre de conventions de rejet élaborées			
		Nombre de pollutions d'origine industrielle recensées		-	
		Dépenses réalisées par les entreprises pour la prévention des pollutions		-	
		Réalisation des études/travaux	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
		Nombre de formations auprès des gestionnaires de réseaux routiers		3 sessions durant le contrat de rivière	
Nombre de concertations menées auprès des gestionnaires d'infrastructures					

<b>VOLET A</b> <b>AMELIORER LA QUALITE DES EAUX</b>	<b>Objectif A3</b> Réduction des pollutions d'origine industrielle et routière	Nombre de personnes sensibilisées (gestionnaires d'infrastructures)			
		Quantité de pesticides utilisés par les gestionnaires d'infrastructure	Kg	Réduction des quantités	
		Linéaires d'infrastructures traités aux produits phytosanitaires	km	Réduction des linéaires	
		Nombre de pollutions accidentelles d'origine routière		-	
<b>VOLET B</b> <b>AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>Objectif B1</b> Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques	Linéaire de berges entretenues	Km	20	3C14 3C16 3C43 3C11 3C12
		Linéaire de haies/ripisylve plantés	MI	200	
		Nombre d'arbres plantés		500	
		Nombre de chantiers réalisés par la brigade		20	
		Réalisation des études/travaux prévus	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
		Réalisation des suivis annuels des aménagements	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
		Qualité piscicole	IPR (Indice Poisson Rivière)	Qualité bonne ou très bonne sur les têtes de bassin du Garon Amélioration sur les autres stations	
		Qualité hydrobiologique des cours d'eau	IBGN/IBD	Qualité bonne ou très bonne sur les têtes de bassin du Garon Amélioration sur les autres stations	
		Nombre de plans de gestion de zones humides réalisés		5	
		Nombre de communes ayant intégré les zones humides dans leurs documents d'urbanisme		Les communes concernées identifiées dans le cadre de l'étude	
		Nombre de ZHIEP mises en place		Selon besoin identifié par l'étude	
		Nombre de documents de sensibilisation imprimés/distribués			
		Nombre d'acquisitions foncières réalisées		Selon besoin identifié par l'étude	
Surfaces acquises					
Nombre de conventions mises en place (baux, servitudes, etc...)					

<b>VOLET B</b> <b>AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>Objectif B1</b> Réhabilitation, protection et mise en valeur des milieux aquatiques	Nombre de participants aux opérations de sensibilisation/animations		-				
		Suivis faune et flore réalisés	Réalisé/non réalisé	Réalisé				
		Nombre de panneaux pédagogiques installés		10				
			Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés		230			
			Réalisation des études/travaux prévus	Réalisé/non réalisé	Réalisé			
			Nombre de prêts/utilisation de l'exposition sur les crues		-			
			Nombre de visiteurs/contributions sur le blog inondations		-			
			Nombre de repères de crue posés		40			
			Nombre d'articles parus dans la presse		Au moins un par an			
			Nombre de documents de sensibilisation imprimés/distribués		500			
			Nombre d'entreprises en zone inondable sensibilisées		20			
			<b>Objectif B2</b> Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences		Nombre de sessions de formation/sensibilisation		2 + 10	
					Nombre de participants aux sessions de formation/sensibilisation		100	
	Nombre d'ouvrages impactant l'expansion des crues identifiés				Selon résultats de l'étude politique foncière			
	Nombre d'ouvrages/linéaire de digues supprimés	MI						
	Surface/volume d'expansion des crues restaurés	M <sup>2</sup> /M <sup>3</sup>				3C16		
	Linéaire reconnecté lit mineur/lit majeur	MI						
	Nombre de jaugeages réalisés sur stations hydrométriques				Selon besoin pour établir les courbes de tarage des stations	3A31		
	Etablissement des courbes de tarage des stations	Réalisé/non réalisé			Réalisé			
	Calage des seuils de vigilance, pré-alerte, alerte	Réalisé/non réalisé			Réalisé			
Nombre de réunions sur les PCS réalisées		Selon besoin						

<b>VOLET B</b>  <b>AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LES USAGES DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>Objectif B2</b> Amélioration de la gestion des inondations et de leurs conséquences	Nombre de PCS communaux modifiés		7	
		Nombre d'exercices de simulation de crue réalisés		7	
		Nombre de visiteurs aux manifestations organisées		-	
	<b>Objectif B3</b> Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau	Nombre de dossiers de mise aux normes ou effacement de retenues déposés		A définir suite au pré-diagnostic des 40 retenues identifiées comme prioritaires dans le cadre de l'étude volumes prélevables	3A10
		Nombre de dispositifs de débit réservé mis en place			
		Nombre de retenues effacées			
		Surface interceptée par les retenues disposant d'un débit réservé	M <sup>2</sup>		
		Surface de bassin versant concernée par l'effacement de retenues	M <sup>2</sup>		
		Débits d'étiage dans les cours d'eau	L/s	Respect des DOE	
		Volumes prélevés dans la nappe du Garon	M <sup>3</sup>	Respect des volumes prélevables définis par l'étude volume prélevable	
		Rendements des réseaux d'eau potable	%	Amélioration	
		Linéaire de réseaux d'eau potable réhabilités		Selon besoin	
		Ratios de consommation individuelle	M <sup>3</sup> /hab/an	Réduction	
		Nombre de collectivités/gros consommateurs engagés dans des démarches de réduction de leur consommation		A définir selon nombre de gros consommateurs identifiés	
		Evolution des consommations des collectivités et gros consommateurs	M <sup>3</sup> /an	Réduction	
Nombre de participants aux opérations de formation/sensibilisation		-			
Niveau piézométrique de la nappe du Garon	Piézométrie NGF	Supérieure au NPA défini par l'étude volume prélevable			

<b>VOLET C</b> <b>PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>Objectif C1</b> Animer et coordonner la démarche de contrat de rivière	Taux de réalisation des actions du contrat de rivière		100%	
		Nombre de réunions/comptes rendus			
		Recrutement de l'animateur agricole et phytosanitaire	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
	<b>Objectif C2</b> Communiquer et sensibiliser	Nombre de présentation du contrat de rivière en conseils municipaux		27	
		Réalisation des supports de communication prévus	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
		Nombre de documents d'information/sensibilisation imprimés/distribués		-	
		Nombre de retours sur les documents diffusés		-	
		Nombre de visiteurs sur le site internet		-	
		Nombre de destinataires de la newsletter		-	
		Retour des questionnaires de satisfaction Entretien du Garon		-	
		Nombre de participants aux opérations de formation/sensibilisation		-	
		Evolution des consommations d'eau individuelles	M <sup>3</sup> /hab/an	Réduction des consommations individuelles	
		Nombre d'enfants sensibilisés dans le cadre des animations scolaires		10 000	
		Nombre de ½ journées de sensibilisation jeune public et grand public organisées		1 000	
		Nombre de prêts/utilisation des supports de communication		-	
	<b>Objectif C3</b> Suivre et évaluer	Qualité de la ressource en eau	Classe de qualité selon système NQE	Qualité bonne ou très bonne	
		Qualité piscicole des cours d'eau	IPR (Indice Poisson Rivière)	Qualité bonne ou très bonne sur les têtes de bassin du Garon Amélioration sur les autres stations	
		Nombre de stations investiguées		28	
		Mise en place du SIG	Réalisé/non réalisé	Réalisé	

<b>VOLET C</b>  <b>PROMOUVOIR ET PERENNISER LA GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>Objectif C3</b> Suivre et évaluer	Nombre de pollutions recensées		-		
		Nombre de points noirs résolus		80% de ceux détectés		
		Bilans annuels de débits	Réalisé/non réalisé	Réalisé		
			Réalisation des études prévues	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
			Réalisation des bilans (mi-parcours et final)	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
			Nombre de documents imprimés/distribués		-	
	<b>Objectif C4</b> Pérenniser la gestion globale de la ressource en eau		Réalisation de l'étude d'opportunité SAGE	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
			Dépôt du dossier préliminaire en préfecture	Réalisé/non réalisé	Réalisé	
			Arrêté de délimitation du périmètre du SAGE	Réalisé/non réalisé	Réalisé	